Barreau du Haut-Canada



The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

2003 e-MAR

Rapport annuel

Points saillants de l'exercice 2003



Barreau du Haut-Canada

Assemblée générale annuelle de 2004

LE MERCREDI 12 MAI 2004,
À 17 H 15

OSGOODE HALL, TORONTO

ORDRE DU JOUR

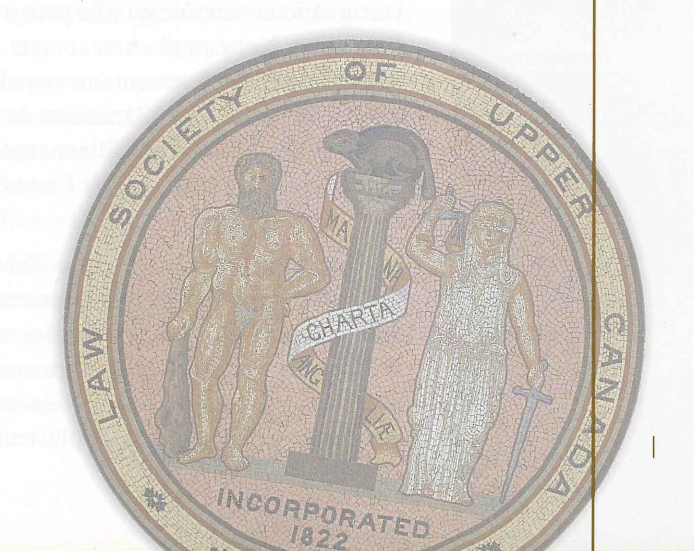
Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente

Rapport sur les activités du Barreau et des comités du Conseil

Présentation des états financiers

Questions d'intérêt professionnel reliées aux activités du Barreau

Barreau du Haut-Canada





Notre engagement d'aujourd'hui envers la profession de demain

En juin dernier, j'ai eu le grand honneur d'être élu trésorier du Barreau. C'est pour moi un privilège d'assumer ces fonctions à un moment où la profession juridique fait face à des questions à la fois nombreuses et diverses qui ont une incidence sur le public.

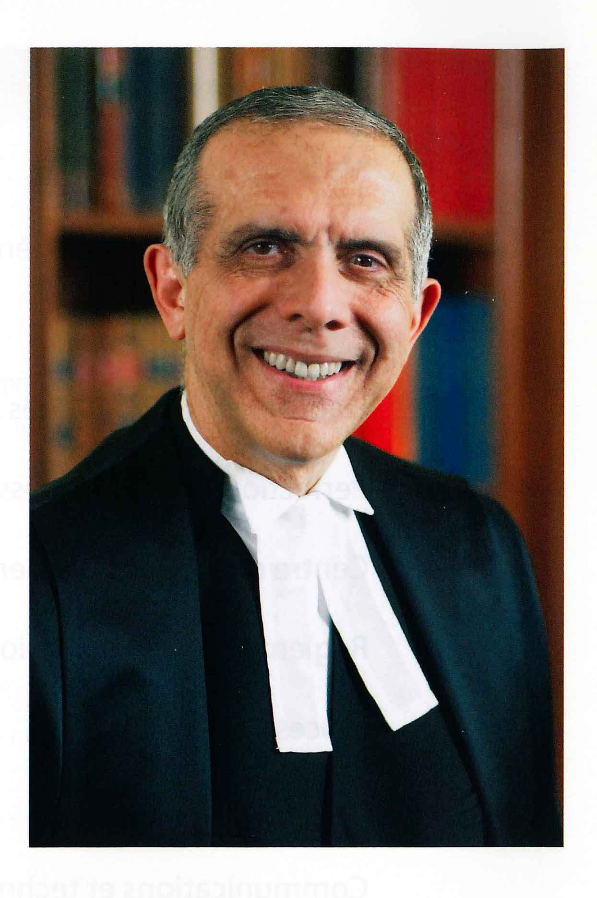
En 2003, non seulement je suis devenu trésorier, mais les membres de la nouvelle équipe de conseillers et conseillères venaient d'être élus ou réélus au Conseil. En fait, un quart de l'équipe était élu pour la première fois. Le lieutenant-gouverneur de l'Ontario a également nommé six non-juristes au Conseil et renouvelé le mandat des deux autres membres pour représenter le public au sein de celui-ci.

Je tiens à remercier tous les membres du Barreau qui ont pris le temps d'examiner les candidatures et les enjeux et de voter, ainsi que tous les avocats et avocates qui se sont portés candidats pour siéger à titre de conseiller ou de conseillère. Au nom du Barreau, j'exprime également ma gratitude aux conseillers et conseillères, dont le mandat s'est achevé en mai dernier, pour leur dévouement et leur service à leur profession et au public.

Je remercie aussi les membres de m'avoir réélu conseiller, ce qui m'a permis d'être choisi pour vous servir à titre de trésorier. Pendant mon mandat, j'espère continuer à rencontrer beaucoup d'entre vous, afin de savoir ce qui vous semble important et de m'entretenir avec vous des principaux dossiers qui transforment le paysage juridique en Ontario.

Je crois en effet à l'intérêt de la consultation et au rôle qu'elle peut jouer dans la réussite. Notre profession compte plus de 34 000 juristes qui servent une population diversifiée de plus de 12 millions de personnes. Je pense que c'est en travaillant ensemble que nous pouvons le mieux servir l'intérêt du public.

En 2003, une plus grande collaboration, consultation et recherche de consensus – entre les conseillers et conseillères et les membres du Barreau ainsi qu'avec le gouvernement et les nombreuses parties intéressées – s'est avérée essentielle à la réalisation de plusieurs



initiatives stratégiques entreprises par le Conseil.

Notre groupe de travail sur le continuum de la formation juridique a terminé sa mission en 2003. Ce groupe a largement consulté la population étudiante, les juristes, les éducateurs et éducatrices, la collectivité et les groupes visés par l'équité, les autres organismes juridiques et les doyens et doyennes de toutes les facultés de droit de l'Ontario. Dans le rapport final qu'il a présenté au Conseil, le groupe de travail recommande d'importantes réformes de son programme d'admission et de délivrance des permis. En décembre 2003, le Conseil a approuvé un nouveau processus qui prévoit :

- un programme sur les habiletés et la responsabilité professionnelle, et des évaluations;
- deux examens d'admission – un examen de procureur et un examen d'avocat plaidant, dont chacun inclura une composante sur la responsabilité professionnelle;
- un stage.

On mettra davantage l'accent sur la formation en gestion de cabinet, sur les habiletés et sur la responsabilité professionnelle. Ces aspects sont essentiels à la formation de professionnels compétents.

Le sondage de la profession effectué par le groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets est un des principaux éléments de la mission de ce groupe, qui a bien avancé dans ses travaux. Créé en mars 2003, celui-ci est chargé d'examiner la situation actuelle des juristes autonomes et des petits cabinets, afin de faire en sorte que la population continue d'avoir accès aux services juridiques dont elle a besoin, notamment dans les petites localités.

En Ontario, plus de la moitié des membres de notre profession exercent dans un cabinet de cinq avocats et avocates ou moins, et on constate pourtant une baisse frappante du nombre de juristes autonomes. Or les juristes autonomes et les petits cabinets ont plus de chances d'offrir des services juridiques à des particuliers (par opposition à des sociétés), de sorte que cette baisse pourrait avoir des répercussions sur l'accès du public aux services juridiques et à la justice. C'est pourquoi nous investissons dans un vaste travail de recherche dans ce domaine.

Le groupe de travail a effectué un sondage des membres en décembre 2003 et il devrait en compiler les résultats, élaborer des recommandations et présenter un rapport au Conseil en 2004.

Une autre initiative a permis de conclure l'Accord de libre circulation nationale, qui est entré en vigueur le 1er juillet 2003 dans la plupart des ressorts canadiens. Sa mise en œuvre permet aux avocats et avocates de mieux servir leurs clients en exerçant au-delà des frontières provinciales de manière temporaire ou permanente dans les ressorts signataires de l'Accord.

Le gouvernement est souvent un allié important pour la réalisation de notre mandat. Qu'il s'agisse de soutien moral, d'une politique, d'un changement législatif ou d'une modification dans la réglementation, l'aide des gouvernements aux paliers provincial et fédéral nous permet un plus grand accès à la justice. La réglementation des services parajuridiques est un exemple de cette interdépendance.

Le Barreau fait valoir depuis longtemps la nécessité de protéger les consommateurs et les consommatrices qui utilisent des services parajuridiques – comme le sont actuellement ceux et celles qui utilisent des services juridiques. Les consommateurs et les consommatrices, les tribunaux, les membres de la profession et le procureur général de l'Ontario conviennent que le statu quo est inacceptable. Dans une lettre qu'il m'a adressée en décembre 2003 et dans une allocution qu'il a prononcée devant le Conseil en janvier 2004, le procureur général a indiqué son désir de résoudre ce problème de longue date, en demandant si le Barreau serait prêt à réglementer tous les services juridiques en Ontario, y compris ceux offerts par les parajuristes.

Le Conseil a donné son accord de principe à la réglementation par le Barreau des services parajuridiques et à l'adoption par le gouvernement d'un modèle approprié par voie législative. Nous explorons actuellement toutes les répercussions de cette orientation, de concert avec le gouvernement. Nous en sommes à la toute première étape. Il reste beaucoup à faire pour élaborer un plan de réglementation. Il faut notamment analyser les conséquences financières et préparer les modifications à apporter à la *Loi sur le Barreau*. Une proposition détaillée sera soumise à l'approbation du Conseil en 2004.

Je suis heureux de l'issue du dossier du droit d'auteur dont la résolution s'est achevée après de longues années grâce à la décision de la Cour suprême du Canada. Les avocats et avocates ont besoin d'un

Je crois en effet à l'intérêt de la consultation et au rôle qu'elle peut jouer dans la réussite. Notre profession compte plus de 34 000 juristes qui servent une population diversifiée de plus de 12 millions de personnes. Je pense que c'est en travaillant ensemble que nous pouvons le mieux servir l'intérêt du public.



accès équitable aux ouvrages juridiques pour défendre au mieux les intérêts de leur clientèle.

En 1993, les éditeurs CCH Canadienne Limitée, Thomson Canada Limitée et Canada Law Book Inc. ont poursuivi le Barreau devant la Cour fédérale du Canada, en affirmant que le service de photocopie sans but lucratif de la Grande Bibliothèque violait leur droit d'auteur. Au cours des 11 années passées, les différents trésoriers et Conseils du Barreau ont eu la détermination de défendre cette question d'accès à la justice devant les tribunaux, ce qui a fini par aboutir à un jugement historique de la Cour suprême du Canada en mars 2004.

Si le Barreau ne s'était pas pourvu en appel, les conséquences de cette affaire auraient pu être coûteuses pour les juristes et leur clientèle, car les éditeurs auraient été en mesure de percevoir des droits d'accès à certains ouvrages juridiques.

L'arrêt unanime *CCH Canadienne Ltée c. Barreau du Haut-Canada* permet aux membres de la profession juridique de consulter des copies des décisions des tribunaux et d'autres ouvrages juridiques dans la Grande Bibliothèque sans craindre de violer le droit d'auteur.

Cet arrêt est important car il permet aux avocats et avocates d'effectuer la recherche nécessaire pour conseiller efficacement leurs clients et clientes, donner des opinions, plaider des causes, rédiger des mémoires et des factums – bref, pour contribuer à garantir l'accès de leur clientèle à la justice. Les répercussions importantes de cette décision sur les droits des usagers se feront sentir dans tout le Canada et à l'échelle mondiale.

Cet arrêt est particulièrement crucial pour les personnes des petites localités qui n'ont pas un accès immédiat aux décisions des tribunaux dans leurs bibliothèques juridiques – nombreuses à recourir à la Grande Bibliothèque du Barreau pour se procurer de l'information. Cette décision judiciaire leur permet de continuer à consulter ces documents.

Ce n'est là que quelques-unes de nos réussites de l'année écoulée. On trouvera plus de détails sur nos initiatives stratégiques dans la section sur le rôle de l'élaboration de politiques du présent rapport.

À l'approche de la fin de mon premier exercice au poste de trésorier, je suis optimiste quant aux possibilités qui s'offriront au Conseil et à la profession.

À mes collègues au Conseil, j'adresse ma profonde gratitude pour leur appui et la confiance qu'ils et elles me témoignent à titre de trésorier – j'espère sincèrement en être digne. Je ferai tout pour m'acquitter de mes fonctions comme ceux qui m'ont précédé – avec intégrité, respect et dans la plus pure tradition du Barreau.

Je remercie l'ancien trésorier, le professeur Vern Krishna, c.r., qui nous a laissés dans une position solide – celle de membres d'une profession nationale – grâce à l'Accord de libre circulation, qu'il a fortement contribué à établir.

Je remercie également le directeur général, M[e] Malcolm Heins, de son leadership constant, de ses conseils et de son soutien pour mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil.

Je me réjouis à la perspective de collaborer avec mes collègues pour relever les défis et saisir les occasions qui nous attendent et de continuer à prendre l'initiative en élaborant d'autres politiques qui assureront une gouvernance plus efficace de notre profession dans l'intérêt du public. ❖

Le trésorier,

M[e] Frank Marrocco, c.r.

À l'écoute de notre clientèle...

Au cours des trois dernières années, le Barreau a concentré ses efforts sur la prestation de services et l'élaboration d'initiatives visant à aller au-devant des besoins des juristes et du public ontariens. En 2003, les fruits de ces efforts se sont pleinement concrétisés.

Nous nous sommes mis à l'écoute des différentes collectivités que nous servons et nous avons pris des initiatives pour déterminer leurs besoins. Nous l'avons fait de plusieurs façons : en améliorant nos outils technologiques, en consultant plus largement les associations de juristes et les groupes communautaires et en établissant des partenariats avec de nouveaux organismes. Nous avons trouvé de nouvelles manières de communiquer. Nous avons abordé de front les questions qui auront un effet sur notre profession et l'accès aux services juridiques.

Grâce au renforcement et à l'expansion de nos relations avec les milieux juridiques et le public, le Barreau est en mesure de continuer à remplir son mandat d'une manière plus proactive et adaptée aux besoins.

Nous offrons directement des séances de formation aux avocats et avocates de toute la province – au sein même de leur collectivité. En 2003, nous avons tiré parti des progrès technologiques pour lancer de nouveaux modes de formation, parmi lesquels notre Réseau de formation interactive, des services de vidéocommunication et une lecture vidéo en transit sur BAR-ex. Nous avons accru les capacités de notre site de formation virtuelle pour les étudiants et étudiantes et nous avons mis gratuitement à la disposition des membres, en ligne, les textes de référence du Cours de formation professionnelle. Un total de 3 182 membres ont téléchargé l'information. Nous avons aussi continué d'offrir des cours de formation personnalisés aux avocats et avocates et aux cabinets pour les aider à remplir leurs obligations aux termes du *Code des droits de la personne* de l'Ontario.

Nous élargissons les frontières d'exercice et la capacité des avocats et avocates de répondre



aux besoins de leur clientèle. L'Accord de libre circulation nationale, qui est entré en vigueur le 1er juillet 2003, leur permet d'exercer leur profession dans de nombreux ressorts canadiens pendant une durée maximale de 100 jours ou d'obtenir leur transfert sans avoir à passer d'examens.

Nous aidons les juristes à entrer en rapport avec des organismes qui ont besoin de services bénévoles dans tout l'Ontario. Nous sommes fiers de soutenir les efforts de Pro Bono Law Ontario visant à promouvoir l'accès à la justice.

Nous aidons les étudiants et étudiantes d'aujourd'hui à devenir les avocats et avocates de demain grâce à nos initiatives de liaison avec l'extérieur. Nous coordonnons des ateliers, des séances d'orientation, des stages coopératifs et un mentorat individuel pour les élèves des écoles secondaires, grâce à notre programme de mentorat. Notre programme d'allocations remboursables nous permet de venir en aide aux étudiants et étudiantes qui éprouvent des difficultés à payer leurs droits de scolarité du



Cours de formation professionnelle. Nous soutenons le Réseau ontarien d'éducation juridique et son travail visant à sensibiliser la population étudiante au système de justice, à son fonctionnement, à la manière d'y accéder et aux possibilités de carrière qu'il offre.

Nous élargissons nos partenariats avec différents groupes au sein des communautés qui revendiquent l'égalité afin de rendre la profession et les services juridiques plus accessibles. La participation à nos séances conjointes d'éducation du public a atteint des chiffres record, un nombre croissant d'étudiants et d'étudiantes, de juristes et de membres du grand public y ayant participé.

Nous contribuons à informer le public sur la manière de trouver un avocat ou une avocate. Notre service Assistance-avocats, qui est une source fiable, reste l'un des services d'aiguillage les plus souvent consultés. L'année dernière, nous avons reçu 72 275 appels de personnes qui cherchaient un avocat ou une avocate. Nous intensifions nos efforts de marketing pour faire connaître ce service public encore plus largement en 2004.

avocates en diffusant des messages électroniques sur des questions et des nouvelles importantes.

Les membres du Barreau peuvent accéder à nos programmes et services en composant un numéro unique. Il leur suffit d'appeler notre Centre de ressources des membres, au (416) 947-3315, ou notre numéro sans frais, 1 800 668-7380, poste 3315, pour modifier leurs coordonnées, payer leur cotisation, se renseigner sur des programmes tels que l'agrément des spécialistes, s'inscrire à des programmes de formation permanente, pour ne citer que ces options.

Nous conseillons les avocats et avocates qui ont des questions concernant l'exercice du droit. Nous les orientons vers les ressources appropriées s'il leur faut des précisions sur le *Code de déontologie*, les règlements administratifs ou d'autres règlements. Nous mettons aussi les avocats et avocates qui ont des questions juridiques de fond en contact avec des mentors.

Nous demandons constamment leur avis aux membres de la profession et du public et aux autres parties intéressées, dans le cadre de consultations

Grâce au renforcement et à l'expansion de nos relations avec les milieux juridiques et le public, le Barreau est en mesure de continuer à remplir son mandat d'une manière plus proactive et adaptée aux besoins.

Nous employons au maximum la technologie pour communiquer avec les juristes et le public. Notre site Web attire plus de monde que jamais, le nombre de visites ayant dépassé 10 millions par mois en 2003. C'est le site de choix pour trouver des renseignements sur l'exercice du droit en Ontario.

Notre site est une source de références précieuse pour les étudiants et étudiantes qui se préparent à entrer dans la profession, pour les membres du public à la recherche d'un avocat ou d'une avocate et pour les personnes qui veulent accéder à d'autres ressources juridiques – en suivant, par exemple, les liens à l'aide juridique, aux services bénévoles et aux initiatives en matière d'équité et de diversité. Nous communiquons aussi fréquemment avec près de 22 000 avocats et

formelles et informelles. Nous avons sollicité des commentaires sur des questions importantes, telles que le continuum de la formation juridique et l'avenir des juristes autonomes et des petits cabinets.

Ce changement d'orientation et de culture du Barreau est facilité par notre situation financière saine. Nous gérons nos finances si bien que les cotisations de nos membres sont les plus faibles depuis plus d'une décennie. Au cours des trois dernières années, nous les avons réduites de 19 pour cent. Nous avons un budget durable qui continue à nous permettre de prévoir les cotisations futures et le financement nécessaires pour nous acquitter de notre mandat tout en étant prêts à faire face aux imprévus.

Le Barreau a changé, et la manière dont il est perçu par sa clientèle aussi. C'est de plus en plus souvent le premier interlocuteur avec lequel communiquent les avocats et avocates, le public, le gouvernement et les médias quand il s'agit d'accès à la justice.

Par exemple :

- Les membres du public continuent à s'adresser à nous lorsqu'ils sont à la recherche d'un avocat ou d'une avocate ou qu'ils veulent connaître les options qui s'offrent à eux et la manière de régler leurs plaintes éventuelles.
- Les avocats et avocates participent de plus en plus à nos programmes de formation permanente parce que nous les avons rendus plus accessibles, plus économiques et mieux adaptés à leurs besoins.
- Les groupes communautaires, les écoles et nos autres partenaires manifestent un désir croissant de travailler avec nous à la promotion des questions de justice.
- Les autres organismes juridiques de l'Ontario et d'autres ressorts nous demandent d'intervenir dans les grands dossiers nationaux et internationaux à cause du leadership dont nous avons fait preuve et de ce que nous avons réussi à accomplir.

Ce nouveau Barreau n'aurait pas vu le jour sans les personnes qui y travaillent et qui offrent le niveau le plus élevé de service. L'apport de tous les employés du Barreau a été significatif, qu'il s'agisse du personnel de première ligne du Centre de service à la clientèle ou des personnes qui, en coulisses, mettent à jour les dossiers des membres et enquêtent sur les plaintes.

Nous sommes aussi extrêmement fiers du fait que la revue *Maclean's* ait classé le Barreau parmi les 100 meilleurs employeurs l'automne dernier. Ce genre de reconnaissance nous aide à recruter et à conserver les personnes qu'il nous faut pour pouvoir continuer à servir nos membres et le public et à accroître le rayonnement du Barreau.

J'exprime ma sincère reconnaissance à tout le personnel, aux nombreux partenaires de la collectivité et des milieux juridiques qui collaborent avec nous depuis des années et à ceux avec lesquels nous venons de commencer à établir des relations.

Je voudrais aussi remercier les conseillers et conseillères du Barreau dont le mandat s'est achevé en mai 2003. Enfin, je tiens à souhaiter la bienvenue à notre nouveau trésorier et aux conseillers et conseillères avec lesquels je serai heureux de poursuivre le travail de mise en œuvre des décisions stratégiques. ❖

Le directeur général du Barreau du Haut-Canada,

Me Malcolm Heins





Le Barreau du Haut-Canada a été formé en 1797 pour agir à titre d'organisme de réglementation de la profession juridique. Aux fins de la promotion de la justice et de la primauté du droit, il a pour mandat de gouverner la profession juridique dans l'intérêt du public en veillant à ce que les avocates et avocats qui sont au service de la population de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie, et en défendant l'indépendance, l'intégrité et l'honneur de la profession juridique.

En 2003, un nouveau trésorier a pris la tête du Barreau et les membres de toute la province ont élu des conseillers au conseil d'administration. De plus, le lieutenant-gouverneur de l'Ontario a nommé six nouveaux conseillers et conseillères non juristes et reconduit le mandat de deux conseillers non juristes.

Les conseillers et conseillères se rencontrent chaque mois lors d'une réunion du Conseil pour élaborer des politiques liées à la gestion de la profession juridique. Les conseillers et conseillères siègent également à plusieurs comités du Barreau et participent à des comités d'audition pour entendre des causes concernant la conduite et la compétence d'avocats et d'avocates.

Aux fins de la promotion de la justice et de la primauté du droit, il a pour mandat de gouverner la profession juridique dans l'intérêt du public en veillant à ce que les avocates et avocats qui sont au service de la population de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie, et en défendant l'indépendance, l'intégrité et l'honneur de la profession juridique.

Composé de 15 membres à sa création, le Barreau du Haut-Canada en compte maintenant 34 600, ce qui en fait le plus grand barreau au Canada. Entre 1 100 et 1 200 nouveaux membres viennent s'ajouter à ses rangs annuellement lors des cérémonies d'admission au barreau.

STRUCTURE DU BARREAU

Le Barreau est gouverné par un conseil d'administration de 48 directeurs que l'on appelle conseillers, dont 40 sont des avocates et avocats de l'Ontario élus par les membres de la profession tous les quatre ans. Le conseil comprend aussi huit conseillers non juristes nommés par le gouvernement de l'Ontario et des membres d'office, comme des anciens trésoriers et trésorières du Barreau et procureurs généraux. Le Barreau du Haut-Canada a été le premier corps professionnel en Ontario à inclure officiellement la représentation publique dans son mandat.

Le trésorier est le chef du Barreau et il ou elle préside le Conseil. En juin 2003, après l'élection des conseillers et conseillères, ces derniers ont élu M[e] Frank Marrocco, c.r., comme trésorier du Barreau.

Le personnel du Barreau est chargé de mettre en œuvre les politiques élaborées par les conseillers et conseillères. Le directeur général ou la directrice générale est responsable de superviser cette mise en œuvre au sein des différents services du Barreau : politiques et affaires juridiques, réglementation professionnelle et perfectionnement professionnel. Parmi les services de soutien figurent les initiatives en matière d'équité, les ressources humaines, les communications et les affaires publiques, le centre de service à la

clientèle, ainsi que les services d'informatique, des finances et des installations.

GOUVERNER LA PROFESSION JURIDIQUE DANS L'INTÉRÊT DU PUBLIC

La *Loi sur le Barreau* autorise le Barreau à former les juristes de l'Ontario, à leur accorder des permis d'exercer, et à réglementer leur conduite et leur compétence.

Sont admis au Barreau les juristes qui répondent à certains critères de formation et de « bonnes mœurs ». Seuls les membres dont les droits et privilèges ne sont pas suspendus peuvent exercer le droit.

La réglementation de la profession juridique dans l'intérêt du public est au cœur de l'ensemble des programmes et des services du Barreau, qu'il s'agisse de la prestation du Cours de formation professionnelle à l'issue duquel de nouveaux juristes seront assermentés ou de l'application du *Code de déontologie*, en passant par l'investigation et la résolution des plaintes formulées contre des avocats et avocates ainsi que l'administration du Fonds d'indemnisation de la clientèle.

De plus, le Barreau conçoit et distribue des ressources visant l'apprentissage tout au long de la vie pour aider les étudiants, les étudiantes et les membres de la profession à acquérir des connaissances et des compétences pertinentes qui leur permettront d'offrir des services juridiques de qualité tout au long de leur carrière. Ces ressources comprennent entre autres un vaste éventail de programmes de formation permanente, les lignes directrices sur la gestion d'un cabinet et les services de bibliothèque.

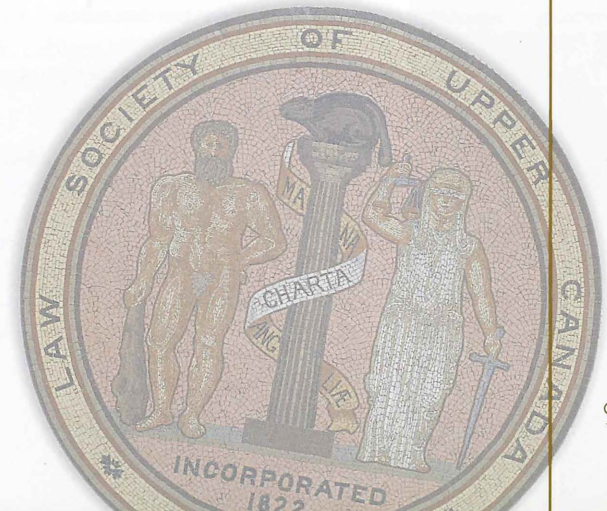
AU SERVICE DU PUBLIC ET DES COMMUNAUTÉS

Le Barreau offre plusieurs programmes et services dans le but de faciliter l'accès du public aux services et renseignements juridiques dont il a besoin, et de promouvoir l'adoption de politiques qui assurent l'accès de tous et de toutes à des services juridiques abordables.

Par exemple, le service Assistance-avocats du Barreau aide les membres du public à trouver des services juridiques qui leur conviennent. En 2003, ce service très prisé a reçu 72 275 appels. Le service fournit aux personnes qui téléphonent le nom et le numéro d'un avocat ou d'une avocate qui les aidera à déterminer si elles ont besoin de services juridiques, quels sont leurs droits et les options qui s'offrent à elles.

Le Barreau appuie également d'autres programmes, comme Pro Bono Law Ontario et le Réseau ontarien d'éducation juridique, qui offrent des services et des programmes d'éducation juridiques aux personnes qui en ont le plus besoin.

Pour encourager les personnes de tous les horizons à envisager une carrière en droit, le Barreau met des avocats et avocates en communication avec des élèves d'écoles secondaires, d'écoles de droit et de programmes de formation professionnelle de l'Ontario. Des avocats-mentors travaillent aussi auprès d'avocates et d'avocats débutants. Le Barreau offre également aux avocates et avocats, exerçant seuls et en cabinet, des outils et des programmes de formation adaptés en matière d'équité et de diversité pour les aider à respecter le *Code des droits de la personne de l'Ontario*. ❖





Notre façon de gouverner la profession dans l'intérêt du public...

Le rôle de l'élaboration de politiques

Dossiers importants en 2003

- Lignes directrices visant les avocats et avocates qui agissent dans des affaires touchant les écoles résidentielles autochtones
- Symposium sur l'accès à la justice
- Élection des conseillers et conseillères
- Règlement administratif sur le ou la commissaire au règlement des plaintes
- Rapport du groupe de travail sur le continuum de la formation juridique
- Nomination de la conseillère en matière de discrimination et de harcèlement et de la conseillère substitut
- Nominations au groupe consultatif en matière d'équité
- Programme amélioré d'agrément des spécialistes
- Politique sur les conseillères et conseillers juridiques étrangers
- Droits de scolarité
- Réforme des tarifs de l'aide juridique
- Étude des renseignements juridiques
- Politiques types – *Réaménagement des horaires de travail* et *Équité au travail dans les cabinets*
- Loi sur le blanchiment d'argent
- Accord de libre circulation nationale
- Réglementation des parajuristes
- Programme de recyclage en pratique privée
- Réglementation des conseillères et conseillers en immigration
- Groupe de travail sur les juristes autonomes et les petits cabinets
- Groupe de travail sur l'accès électronique aux archives judiciaires
- Élection du trésorier

Le mandat du Barreau est clairement décrit dans son énoncé de rôle.

Ce rôle s'articule entre autres autour de l'élaboration et de l'adoption de politiques qui aident le Barreau à remplir son mandat. Le Barreau joue un rôle important dans la reconnaissance des nouveaux développements, changements et tendances touchant l'exercice du droit au Canada, et dans la satisfaction des besoins de sa clientèle. Pour ce faire, le Barreau doit prendre activement part aux débats sur les dossiers majeurs à l'échelle provinciale, nationale et internationale.

En 2003, bon nombre de questions stratégiques ont continué d'absorber l'attention du Conseil, l'organe directeur du Barreau. Les conseillers et conseillères ont poursuivi leur travail d'examen, d'élaboration et d'approbation de politiques concernant différents enjeux publics et juridiques. Le personnel du Barreau a ensuite appliqué ces politiques aux programmes, aux produits et aux services de l'organisme. Voici certains des points saillants de la longue liste de questions ayant fait l'objet de politiques en 2003.

Gouverner dans l'intérêt du public

ÉLECTION DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES EN 2003



Tous les quatre ans, le Barreau du Haut-Canada tient des élections pour former son conseil d'administration en conformité avec la *Loi sur le Barreau* et le règlement administratif 5 pris en application de la *Loi sur le Barreau.*

En 2003, les juristes de l'Ontario ont élu 40 conseillers et conseillères – soit 20 de Toronto et 20 de l'extérieur de Toronto. Sur les 40, huit conseillers ont été élus comme conseillers régionaux, ayant reçu le plus grand nombre de votes dans leur région électorale.

Les 32 autres conseillers et conseillères comprennent 13 candidats et candidates de l'extérieur de Toronto et les 19 candidats et candidates de Toronto qui ont reçu le plus de votes de tous les électeurs. Les huit régions électorales sont déterminées par les limites des districts judiciaires de la province.

Un total de 12 363 bulletins de vote valides a été envoyé par scrutin secret (environ 37 pour cent des juristes sur plus de 33 000 électeurs admissibles).

En plus des 40 conseillères et conseillers élus, le Conseil comprend aussi huit conseillers et conseillères non juristes – des membres du public nommés par le gouvernement de l'Ontario. Six nouveaux conseillers non juristes ont été nommés en 2003 et deux ont été renommés. On compte également des membres d'office, comme des anciens trésoriers ou trésorières du Barreau et procureurs généraux ainsi que des membres à vie, qui ont été élus et ont servi comme conseillers pendant quatre mandats consécutifs.

Les conseillers et conseillères consacrent de longues heures de service au Barreau en participant à l'élaboration de politiques lors des réunions du Conseil et de comités qui se penchent sur les dossiers comme le perfectionnement professionnel, la réglementation professionnelle et les finances du Barreau. Ils et elles consacrent beaucoup de temps aux comités d'audience et d'appel du Barreau.

Les nouveaux conseillers sont entrés en fonction le 22 mai 2003, soit à la première réunion du Conseil après les élections.

Le 26 juin 2003, les conseillers ont élu M[e] Frank Marrocco, c.r., comme trésorier du Barreau, remplaçant ainsi le trésorier sortant, le professeur Vern Krishna, c.r.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE CONTINUUM DE LA FORMATION JURIDIQUE

En décembre 2003, le Barreau a approuvé une recommandation pour réformer de façon majeure son processus d'admission des personnes qui désirent entrer dans la profession juridique en Ontario. La recommandation est venue après plus de deux ans de recherche et de consultation avec la profession, y compris des étudiantes et étudiants, des juristes, des éducatrices et éducateurs, des groupes communautaires et des groupes visés par l'équité, d'autres organismes juridiques et des doyens et doyennes de toutes les facultés de droit de l'Ontario.

Le nouveau processus d'admission au Barreau du Haut-Canada ressemblera à ceci :

- un programme sur les habiletés et la responsabilité professionnelle, et des évaluations;
- deux examens d'admission – un examen de procureur et un d'avocat plaidant, dont chacun inclura une composante sur la responsabilité professionnelle;
- un stage.

Ces réformes mèneront à une plus forte instruction en classe et à une obligation d'assiduité dans les domaines de l'acquisition d'habiletés, de la gestion de cabinet et de la responsabilité professionnelle. Ces domaines, qui ne sont pas au centre de l'enseignement dans les écoles de droit, sont d'une importance capitale dans le développement de professionnelles et professionnels compétents.

Les étudiants et étudiantes qui requièrent de l'aide pourront encore recevoir des services d'aide à la formation professionnelle du Barreau, comme le tutorat, le mentorat et l'accommodement des besoins particuliers.



RÉGLEMENTATION DES PARAJURISTES

Le Barreau exige depuis longtemps que les consommatrices et consommateurs soient protégés lorsqu'ils et elles ont recours aux services parajuridiques – de la même façon que ceux et celles qui ont recours aux services juridiques.

Le trésorier a reçu une lettre du procureur général de l'Ontario en décembre 2003 indiquant son intérêt à résoudre ce vieux dossier et à offrir une protection aux consommatrices et consommateurs qui ont recours aux services parajuridiques. Dans sa lettre, le procureur général disait qu'il appuyait personnellement le Barreau comme l'organe de réglementation des services juridiques et parajuridiques, et demandait si l'organisation était prête à assumer cette nouvelle responsabilité.

Le juge en chef de l'Ontario a aussi reconnu, dans une allocution aux finissants et finissantes du collège Humber à l'automne 2003, l'à-propos du Barreau comme organe responsable de réglementer tous les services juridiques. Le juge en chef encourageait la province à agir rapidement sur la réglementation et l'autorisation des parajuristes.

En réponse au procureur général, le Conseil a accepté en principe que le Barreau réglemente les services parajuridiques si le gouvernement dépose la législation pertinente.

Le Barreau analysera les conséquences de cette ligne d'action durant 2004 alors que nous entamons des discussions avec le gouvernement. Cela comprend l'élaboration d'un plan de réglementation et des analyses poussées des coûts et des sources de financement, ainsi que la préparation des modifications à la *Loi sur le Barreau*. Une proposition détaillée sera présentée au Conseil pour son approbation.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES JURISTES AUTONOMES ET LES PETITS CABINETS



Plus de la moitié des juristes qui exercent en Ontario travaillent dans des cabinets de cinq membres ou moins. Ces juristes jouent un rôle important dans les communautés de toute la province.

Selon nos données, il y a eu un fort déclin dans le nombre de nouveaux juristes choisissant la pratique autonome. En 1995, les juristes âgés entre 25 et 35 ans formaient jusqu'à 20 pour cent de tous les juristes autonomes en Ontario. En 2002, ils et elles n'en formaient que neuf pour cent.

En 2003, le Conseil a créé un groupe de travail, formé principalement de conseillers et de conseillères de petits cabinets et de juristes autonomes, pour examiner l'état des petits cabinets et des pratiques autonomes. Le but était d'en apprendre sur les défis qui se posent dans cette situation et de déterminer quoi faire pour inciter les juristes à travailler dans de petits cabinets ou en pratique autonome. Le groupe de travail examine aussi la répartition géographique des juristes autonomes et des petits cabinets.

Une grande recherche a commencé en décembre 2003. Après que l'analyse sera terminée, le groupe de travail présentera un rapport contenant ses conclusions et ses recommandations au Conseil.

MOBILITÉ INTERJURIDICTIONNELLE

L'Accord de libre circulation nationale, signé par huit barreaux canadiens en 2002, a été mis en œuvre dans sept ressorts en juillet 2003. La mise en œuvre de l'Accord rend les services juridiques plus accessibles pour les clients dont les besoins excèdent les limites provinciales.

Les membres du Barreau du Haut-Canada qui sont admissibles à exercer sans permis peuvent maintenant offrir des services juridiques sur une base temporaire en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, au Manitoba, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, ou sur des lois de ces ressorts, pendant un maximum de 100 jours dans une année civile. Les juristes de l'Ontario qui ont le droit d'exercer et qui sont de bonnes mœurs peuvent aussi devenir membres permanents dans ces ressorts sans avoir à faire les examens de transfert.

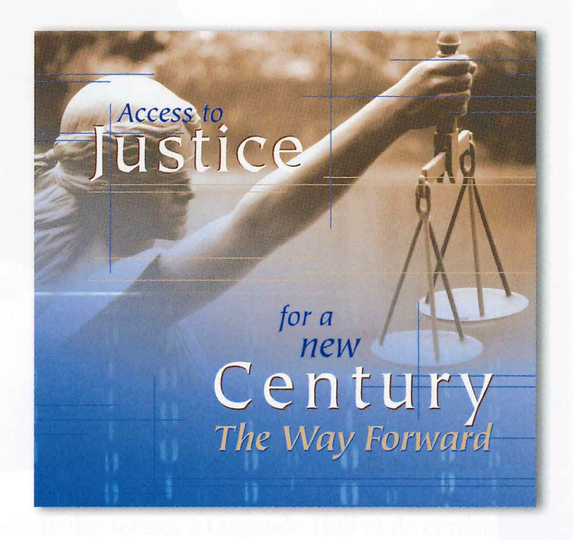
Accord de libre circulation nationale

La signature de l'Accord a été le point culminant d'un effort de collaboration entre les barreaux et la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada pour le bénéfice de la profession juridique au Canada et pour celui du public. Le Barreau continue de travailler avec la Fédération pour élargir la portée de l'Accord.

SYMPOSIUM SUR L'ACCÈS À LA JUSTICE

Le 28 mai 2003 à Toronto, le Barreau du Haut-Canada et la Fondation du droit de l'Ontario offraient un symposium d'une journée et un dîner officiel sur le thème de l'accès à la justice dans le nouveau siècle.

Plusieurs conférenciers et conférencières dynamiques ont exploré des enjeux critiques liés à l'accès à la justice, apportant des vues divergentes sur sa signification. Elles et ils ont discuté des façons de rendre les services plus accessibles, de la relation entre le litige et la justice sociale et du plus grand rôle que jouent les juristes dans la société.



Les observatrices et observateurs ont entendu des conférenciers et conférencières de renommée internationale dont les propos portaient à la réflexion. Ils et elles venaient du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Afrique du Sud et ont donné des perspectives internationales sur des questions canadiennes en examinant les approches passées et actuelles et en discutant de stratégies importantes pour l'avenir. Le conférencier principal était le juge Albie Sachs, de la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud.

Les presses de l'Université de la Colombie-Britannique prévoient de publier les documents du symposium dans le cadre de leur série « Droit et société » *(Law & Society)*. ❖



Notre façon de gouverner la profession dans l'intérêt du public...

Le rôle du Service de perfectionnement professionnel

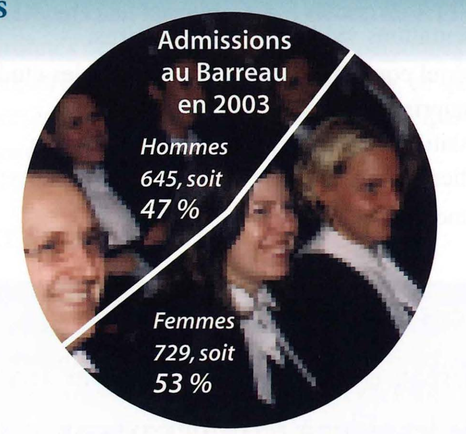
La *Loi sur le Barreau* exige du Barreau qu'il veille à ce que la population ontarienne soit desservie par des juristes qui adhèrent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie. Les modifications apportées en 1999 à la Loi ont d'ailleurs renforcé cette obligation.

Le Barreau du Haut-Canada aborde la question de la compétence de ses membres avec dynamisme et perspective pour épauler les juristes dans la prestation de services juridiques de haute qualité.

L'année 2003 a été très chargée. Le Barreau a élaboré et mis en œuvre un nombre important de programmes et de ressources novateurs qui visent à prêter main-forte aux étudiants, étudiantes et juristes qui veulent approfondir leurs connaissances.

Au moment de concevoir ces initiatives, le Barreau s'est employé à créer des occasions d'apprentissage novatrices, abordables, accessibles et adaptées aux besoins.

À l'intention des étudiantes et des étudiants



COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Barreau offre le Cours de formation professionnelle (CFP) pour faire en sorte que les juristes assermentés au barreau ontarien satisfont à des normes rigoureuses de compétence et de professionnalisme.

Le programme complet est offert dans les deux langues officielles, y compris la documentation, l'enseignement et les examens. Ainsi, les francophones qui ont reçu leur formation de common law en français aux universités d'Ottawa et de Moncton peuvent poursuivre leurs études dans la langue de leur choix.

Le Barreau a admis 1 374 étudiantes et étudiants lors des cérémonies d'assermentation mensuelles tenues à Osgoode Hall et de cérémonies tenues à Ottawa, à London ainsi qu'à Toronto en juillet 2003. Ce nombre comprend les transferts d'autres ressorts.

	% de la population de l'Ontario, selon les données du recensement de 2001	% de la population étudiante du CFP en 2000	% de la population étudiante du CFP en 2001	% de la population étudiante du CFP en 2002	**% de la population étudiante du CFP en mai 2003**
Femmes *	51,2 %	52 %	53 %	53 %	**53 %**
Minorités visibles**	19 %	16,1 %	20 %	16,5 %	**18,8 %**
Francophones**	4,3 %	s/o	5 %	5,4 %	**5,8 %**
Autochtones**	1,6 %	1,8 %	1 %	1,7 %	**1,4 %**

* *Basé sur les demandes d'inscription au CFP en 2000, 2001, 2002 et 2003. En 2003, les inscriptions au CFP s'élevaient à 1 317 étudiants et étudiantes.*

** *Pourcentages obtenus des demandes d'inscription au CFP en 2000, 2001, 2002 et 2003, sur lesquelles les étudiants et étudiantes ont volontairement indiqué leur profil.*



ENSEIGNEMENT VIRTUEL

Constatant les exigences variées relatives aux horaires et aux obligations diverses des étudiantes et des étudiants, le Barreau a mis sur pied un site Web d'enseignement virtuel dans le but de procurer à la population étudiante un réseau de soutien souple, convivial et accessible de partout, en tout temps. Par l'entremise de son réseau virtuel, le site met à la disposition des étudiantes et des étudiants les documents suivants :

- Matériel documentaire en format PDF;
- Conférences matinales de Toronto (en direct ou en différé);
- Présentations vidéos complémentaires;
- Matériel complémentaire pour faciliter les études, y compris : listes de vérification, résumés législatifs, mises en situation et exercices de vérification des connaissances et compétences;
- Examens préparatoires.

Utilisation du site d'enseignement virtuel

88 % des classes de CFP ont visité le site

- Quelque 1 159 étudiantes et étudiants au CFP (88 %) se sont rendus sur le site ce qui, en comparaison à 2002, représente une augmentation d'utilisation du site de 28 %.
- Le nombre total de visites s'est élevé à 55 660 ce qui, en comparaison à 2002, représente une augmentation de 200 %.

Les étudiantes et les étudiants du CFP de 2003 se sont servi en grand nombre des outils de formation en ligne. Les résultats de recherches ont démontré que 88 pour cent des étudiantes et des étudiants ont visité le site et que 86 pour cent d'entre eux étaient satisfaits de son contenu.

Deux avantages principaux du site ont été dégagés : pouvoir suivre le cours au moment désiré (67 pour cent) et pouvoir le compléter à distance (58 pour cent).

Services d'appui

Le Barreau offre aux étudiantes et aux étudiants une gamme de services de soutien afin de les aider à terminer avec succès le CFP.

CENTRE D'AIDE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Barreau offre une variété de mesures de soutien aux étudiantes et aux étudiants inscrits au CFP par l'entremise de son Centre d'aide à la formation professionnelle. En 2003, bon nombre d'étudiants et d'étudiantes ont fait appel au Centre pour obtenir des ordinateurs portatifs ou des logiciels spéciaux ou encore pour prendre des dispositions concernant, entre autres, les examens. Vous trouverez des renseignements supplémentaires sur le Centre et d'autres programmes spéciaux à la page 35.

FORMATION À DISTANCE

Le Barreau propose aux étudiantes et aux étudiants qui ne peuvent se rendre aux salles d'examen de Toronto, de London, d'Ottawa, de Kingston et de Windsor, des mesures d'apprentissage autodidacte pour leur permettre de suivre les cours, de rédiger les examens et de terminer le programme à distance. En 2003, 103 étudiantes et étudiants ont effectué à partir de 71 emplacements différents en Ontario, au Canada et à l'étranger, certaines parties du CFP; cela représente, en comparaison à 2002, une hausse de près de 125 pour cent.

PROGRAMME D'ALLOCATIONS REMBOURSABLES

Par l'entremise de son programme d'allocations remboursables, le Barreau prévoit de l'aide financière à celles et à ceux inscrits au CFP qui peuvent démontrer avoir besoin de soutien pour s'acquitter des frais de scolarité et de subsistance durant leurs études. En 2003, le Barreau a accordé des allocations évaluées à 114 000 $ pour prêter main-forte à 37 étudiantes et étudiants.

PROJETS DE STAGE DU BARREAU

Le Barreau offre un programme de supervision de stage, des ateliers de méthodes de recherche d'emploi et des services de consultation en vue d'aider les étudiantes et les étudiants en droit à se trouver un stage. Les offres de stage sont d'ailleurs affichées sur le site Web du Barreau du Haut-Canada.

En 2003, le Barreau a organisé deux ateliers sur les habiletés de recherche d'emploi en juin et a fait paraître 104 offres de stage sur son site. Il a également jumelé 40 étudiantes et étudiants inscrits au CFP à des avocats-mentors et soumis 99 notices biographiques à des superviseurs de stage pour trouver des postes de stagiaires.

À l'intention des avocates et avocats

FORMATION PERMANENTE

L'amélioration des programmes de formation permanente est l'une des dispositions importantes que prend le Barreau pour aider les avocates et avocats à atteindre leurs objectifs au chapitre du perfectionnement professionnel. En 2003, le Barreau a dispensé des cours de formation permanente sous divers formats et selon différents modes de prestation afin de faciliter l'accès des juristes aux programmes de perfectionnement appropriés.

Les programmes de formation permanente du Barreau continuent d'avoir un franc succès auprès des membres de la profession. En 2003, le Barreau a présenté 71 programmes de formation permanente à plus de 18 250 juristes ce qui représente, en comparaison à 2002, une hausse importante de participation de l'ordre de 55 pour cent.

La participation accrue est attribuable entre autres aux nouvelles technologies. La mise en service de méthodes d'apprentissage novatrices (Réseau de formation interactive, ateliers à distance et diffusions sur Internet) étayent les méthodes traditionnelles de présentation des programmes de formation permanente (séminaires, vidéocassettes et bandes sonores).

RÉSEAU DE FORMATION INTERACTIVE

En février 2003, le Barreau a lancé son Réseau de formation interactive (RFI) qui permet aux juristes d'assister aux conférences en direct sans avoir à engager de dépenses de déplacement et à devoir s'absenter du travail.

Grâce au RFI, les programmes de formation permanente sont transmis en direct et en temps réel à de multiples centres dans la province par vidéo-conférence. Ces centres ont été choisis de sorte qu'aucun membre n'ait à se déplacer à plus d'une heure et demie pour assister aux séances de formation.

Depuis son lancement, les efforts du RFI ont été couronnés de succès. Plus de 4 000 personnes se sont enregistrées aux 35 programmes offerts, ce qui représente 22 pour cent du total des participants aux séances de formation permanente en 2003.

TÉLÉSÉMINAIRES

Depuis leur lancement en avril 2003, les téléséminaires ont permis au Barreau d'organiser rapidement des programmes de formation permanente touchant d'importants sujets d'actualité dans un format qui rend possible l'accès par toutes les avocates et tous les avocats de la province.

Les juristes peuvent participer à une conversation téléphonique prévue à des moments propices, par exemple sur l'heure du repas ou avant ou après les heures ouvrables. De plus, un nombre à toutes fins pratiques illimité de personnes peuvent participer à la conversation à partir d'un site enregistré sans frais supplémentaires.

Plus de 2 450 juristes ont participé aux cinq téléséminaires organisés en 2003 par le Barreau. Cette nouvelle méthode s'est avérée opportune en mai 2003, dans la foulée de l'urgence du SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère). Les juristes devaient avoir accès rapidement à de l'information à ce sujet pour être en mesure, à leur tour, de répondre aux questions de leur clientèle. Le téléséminaire *SARS and the Law* offrait plus de 100 lignes enregistrées; plus de 250 personnes ont participé de partout dans la province.



Cette méthode de formation a acquis une grande popularité au cours de l'année. Le téléséminaire *Privacy Law and Your Practice*, présenté à l'automne 2003, a d'ailleurs obtenu le taux de participation le plus élevé du programme de formation permanente de l'année, comptant plus de 1 200 participants et participantes.

FORMATION EN LIGNE

En 2003, de concert avec BAR-eX Communications Inc., le Barreau a procédé au lancement d'émissions interactives en ligne de certains programmes de formation permanente.

Les présentations sur Internet permettent la lecture vidéo et audio en transit et il est aussi possible de télécharger des documents. Les participantes et les participants ont l'occasion de poser des questions leur permettant de tirer pleinement profit du cours, à partir de leur cabinet ou du confort de leur foyer.

Le lancement de la formation en ligne par le programme *Mini-exposé sur le droit immobilier* a aidé à attirer le plus grand nombre absolu de participants et participantes à un programme en direct, autre que les téléséminaires de formation permanente du Barreau. Plus de 700 juristes ont participé à cette séance, dont plus d'une centaine à partir de leur ordinateur personnel.

Suite à l'enthousiasme manifesté envers les projets de formation axés sur la technologie, nous envisageons d'accroître le nombre d'occasions de formation en ligne en 2004, notamment par le biais d'une vaste gamme d'émissions sur Internet et de lectures audio-vidéo en transit archivées.

MATÉRIEL SUPPLÉMENTAIRE DE FORMATION PERMANENTE

Le Barreau du Haut-Canada fournit des publications juridiques, y compris du matériel produit pour le compte du CFP et des programmes de formation permanente. Plus de 11 000 documents ont été vendus en 2003, ce qui en fait une autre année productive sur le plan des publications.

TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES

Le Barreau a continué de faire appel à la technologie en 2003 pour faciliter l'enregistrement des membres à la formation permanente, l'achat de produits connexes ou l'accès aux produits du programme. La page de formation permanente de *e-Transactions*, le site de commerce sécurisé du Barreau, permet aux membres de s'enregistrer en ligne aux programmes de formation permanente, d'acheter et de télécharger des outils de formation ainsi que de commander des programmes et de les visionner sur leurs ordinateurs.

En 2003, la page de formation permanente de *e-Transactions* a été visitée à près de 39 000 reprises et 1 950 inscriptions ont été faites en ligne aux programmes et aux téléséminaires en direct du RFI et du Web. On comptait également quelque 3 750 commandes en ligne pour les produits de formation permanente (livres et cédéroms).

Les 10 cours les plus courus
Privacy Law and Your Practice (téléséminaire)
Sixième forum annuel sur les successions et les fiducies
Mini-exposé sur le droit immobilier 2003 (RFI)
Loi sur la prescription des actions, 2002 (RFI)
Estate Accounting (téléséminaire) (Comptabilité en matière successorale)
Mini-exposé sur le droit de la famille 2003 (RFI)
Le testament annoté (RFI)
E-Registration and Title Searching for Law Clerks (RFI) (Enregistrement électronique et recherche de titre à l'intention des auxiliaires juridiques)
Annotated Shareholder Agreement (RFI) (Convention des actionnaires annotée)
Annotated Agreement of Purchase & Sale (RFI) (Convention d'achat-vente annotée)

Soutien à la gestion d'un cabinet

DOCUMENTS EN LIGNE DU COURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Depuis novembre 2003, à l'aide de leur matricule, les avocates et les avocats peuvent avoir accès aux documents du Cours de formation professionnelle sur le site Web du Barreau sans frais.

La réputation des documents du CFP n'est plus à faire. Chaque année, les documents sont remaniés par des spécialistes de sept domaines d'exercice : droit immobilier, droit de la famille, affaires, litige civil, droit criminel, administration et planification successorale ainsi que droit public. On met également à jour les domaines de la responsabilité professionnelle et de la gestion d'un cabinet.

Formatés sur Adobe® PDF, les documents permettent les recherches en profondeur, ce qui fait d'eux des outils utiles de recherche et de consultation.

En 2003, près de 3 182 membres ont accédé à ces documents en ligne.

LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE GESTION D'UN CABINET

Les lignes directrices en matière de gestion d'un cabinet sont des outils en ligne pratiques qui visent à aider les avocates et les avocats à évaluer et à améliorer la qualité des services offerts à leur clientèle et leurs habiletés en matière de gestion de cabinet. Elles peuvent aussi les aider à éviter les erreurs communes relevées dans les plaintes déposées auprès du Barreau.

Les lignes directrices portent sur huit questions de gestion de cabinet : service à la clientèle et communications, gestion des dossiers, gestion financière, technologies, gestion d'un cabinet, gestion du temps, gestion des activités personnelles et fermeture d'un cabinet juridique.

Pour accompagner les lignes directrices, des liens dirigent l'utilisateur vers des précédents jurisprudentiels, des documents types et d'autres outils de consultation, nouveaux ou constamment mis à jour.

En 2003, plus de 11 000 visiteurs du site du Barreau ont consulté les lignes directrices.

CONSEILS SUR L'EXERCICE DU DROIT

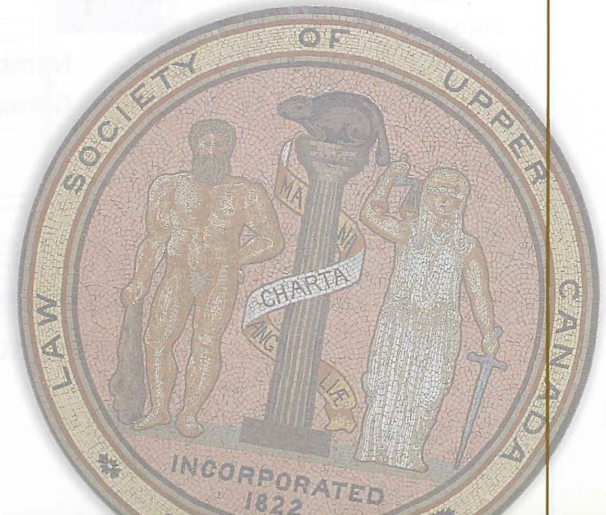
En 2003, les avocates et les avocats du Service de perfectionnement professionnel ont répondu à 5 303 demandes de membres et de représentants de membres relatives à l'exercice du droit, au *Code de déontologie* et à diverses questions d'ordre éthique.

Le personnel du Barreau fait le suivi des demandes et s'emploie activement à concevoir une variété de ressources notamment sous forme d'articles, de foire aux questions, d'ateliers et de conseils sur l'exercice de la profession, dans le but de résoudre les difficultés des membres.

AGRÉMENT DES SPÉCIALISTES

Le Barreau donne le titre de spécialiste aux juristes de l'Ontario qui satisfont à des normes d'expérience et de compétence bien précises dans des domaines du droit désignés et qui adhèrent à des normes élevées d'exercice de la profession juridique.

En 2003, des travaux préparatoires à grande échelle ont été entrepris en prévision du lancement en janvier 2004 d'un programme étoffé d'agrément des spécialistes pour améliorer chacun des domaines de spécialisation et en ajouter quelques-uns à la liste. En décembre 2003, le Barreau comptait 600 spécialistes en Ontario qui exercent dans 10 domaines juridiques.





VÉRIFICATIONS PONCTUELLES

Le personnel du Barreau mène des vérifications ponctuelles pour faire respecter les normes et pour repérer des problèmes. Elles aident les membres à mesurer l'intégrité des déclarations financières de leur cabinet et à évaluer la conformité aux exigences de tenue de registres financiers ainsi que l'adhésion aux dispositions du *Code de déontologie*. Ces outils d'encadrement sur place aident les cabinets à corriger les lacunes mineures en matière de comptabilité et de tenue de livres avant qu'elles ne mènent à de graves questions d'inobservation ou d'inconduite professionnelle. En 2003, le Barreau a mené à terme 1 057 vérifications ponctuelles.

FORMATION SUR L'ÉQUITÉ ET LA DIVERSITÉ

Le Barreau met à la disposition des juristes des programmes de formation et de sensibilisation qui leur permettront de respecter leurs obligations aux termes du *Code des droits de la personne de l'Ontario* et d'intégrer les questions d'équité et de diversité à leur exercice de la profession et à leur organisation.

Chaque séance répond aux besoins précis d'un cabinet ou de juristes. Elle est présentée sous divers formats, tels que séminaires, ateliers, séances informelles de sensibilisation, séances de formation permanente et séances de « formation des formateurs ». Dans le cadre de ces séances, le Barreau remet des documents de consultation tels que politiques modèles, cas de pratiques exemplaires, études de cas et énoncés jurisprudentiels, listes de vérification et renvois vers d'autres sources d'information.

En 2003, de concert avec la conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement, le personnel du Barreau a offert ces programmes de formation à l'intention de deux cabinets importants de Toronto et à trois cliniques d'aide juridique (à Halton, à Ottawa et à Thunder Bay). Plus de 200 juristes ont participé aux 20 séances organisées.

Services de bibliothèque

Alors que les modifications législatives se succèdent à un rythme effréné, l'accès facile et convivial aux outils de recherche juridique se fait des plus pressants.

Les cotisations des membres subventionnent trois types de services de bibliothèque : les bibliothèques de comtés et de districts (LibraryCo Inc.), la Grande Bibliothèque et l'Institut canadien d'information juridique (IIJCan) – une bibliothèque virtuelle à laquelle le Barreau du Haut-Canada participe activement.

La portion des cotisations des membres liée aux services de bibliothèques de comtés de LibraryCo (197 $) servira à couvrir 5,9 millions de dollars du budget d'exploitation qui s'élève à 7,2 millions de dollars. Le budget d'exploitation anticipé de la Grande Bibliothèque en 2004 s'élève à 3 millions de dollars; 616 000 $ supplémentaires seront alloués à IIJCan.

Nombre de visites au site de la Grande Bibliothèque en 2003 :

608 781

library.lsuc.on.ca/GL/home.htm

GRANDE BIBLIOTHÈQUE

En 2003, la Grande Bibliothèque a continué à offrir une vaste gamme de services de recherche à l'intention des membres et de leur personnel afin de trouver l'information désirée pour donner des conseils et des services juridiques de qualité à leur clientèle.

Par le biais du service par courriel de la Grande Bibliothèque, les membres peuvent transmettre leurs questions directement aux bibliothécaires de référence du Barreau qui s'affaireront à valider certains énoncés, à vérifier une date d'entrée en vigueur ou à soumettre des titres de documents précis ou de sites Web de consultation. En 2003, la Grande Bibliothèque a traité 48 800 demandes de recherche et questions de membres en Ontario.

Le catalogue virtuel de la Grande Bibliothèque répond aux besoins de recherche des membres en facilitant leur accès à la grande variété de documents de la bibliothèque et des bibliothèques de comtés, en permettant la consultation en ligne de textes et l'accès à un index de titres précis de documents de formation permanente. À ce chapitre, la bibliothèque a effectué presque 200 000 recherches en 2003.

Stay Informed est un service de recherche virtuel commode et facile d'emploi qui met en lumière les questions d'actualité dans huit domaines du droit. Créé en partenariat avec BAR-eX, *Stay Informed* est l'une des composantes les plus prisées du site de la Grande Bibliothèque. En décembre 2003, près de 3 000 abrégés avaient été créés et affichés sur *Stay Informed*.

IIJCan

Fondé en collaboration avec les autres organismes canadiens de réglementation du droit par l'entremise de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, l'IIJCan a pour mission de procurer sans frais aux juristes et aux membres du public des renseignements juridiques issus de tribunaux, d'administrations publiques et d'autres organismes.

	2001	2002	2003
Appels de fichiers par jour	41 732	46 849	**278 735**
Pages vues par jour	20 763	97 772	**122 967**
Visites par jour	1 360	3 561	**9 748**
Visiteurs fréquents	35 603	101 372	**148 407**
Documents vus	4 540 391	13 791 100	**41 772 895**

En 2003, l'IIJCan a ajouté plus de 75 000 nouvelles décisions à son site, tant en anglais qu'en français. Le total dépasse maintenant les 190 000 décisions.

Nombre de décisions sur le site de l'IIJCan en décembre 2003 :

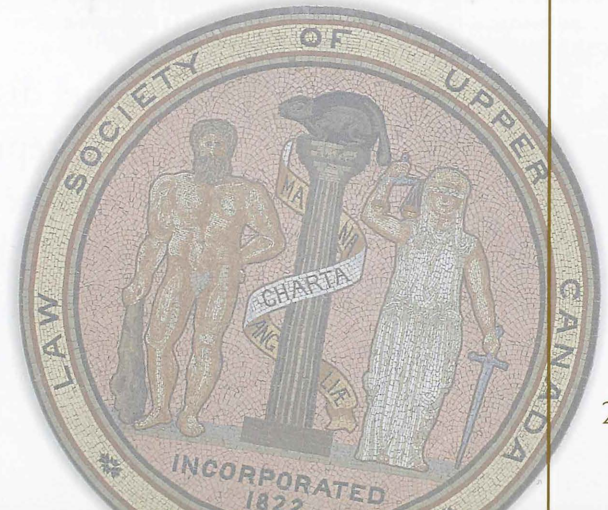
Dossiers en anglais : 108 101

Dossiers en français : 82 204

Nombre total de dossiers : 190 305

IIJCan.org

Le site Web de l'IIJCan a atteint deux jalons importants en 2003. Il a reçu son 2 000 000e visiteur et a dépassé le cap des 250 000 visites par mois. ❖





Au service du public et de la profession...

Nos services

Le Centre de service à la clientèle (CSC) offre un point d'accès de première ligne aux services du Barreau.

Son personnel dispose des moyens nécessaires pour répondre efficacement à une grande variété de demandes provenant des membres du public et de la profession juridique, et pour offrir des services dans plusieurs langues et divers formats.

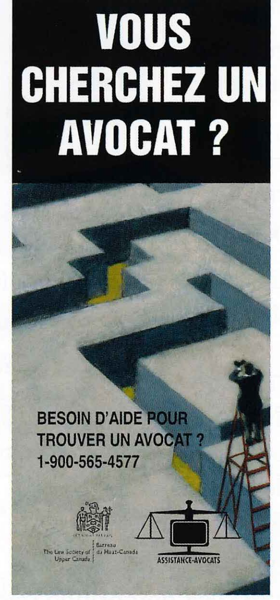
Norme de service

En 2003, nous avons répondu à 96 % des appels en moins de 15 secondes et accusé réception de toutes les plaintes potentielles sur les avocats et avocates dans les 24 heures après la réception.

En 2003, le centre a répondu à environ 467 000 appels, lettres, courriels, télécopies et demandes effectuées en personne. Il y en a eu 432 000 en 2002. Parmi ces opérations, figuraient des demandes générales sur l'adhésion au Barreau, des plaintes concernant des juristes, des demandes d'aiguillage vers des avocats et des avocates et des demandes sur les ajustements de facturation, les remboursements et des renseignements sur les normes administratives pour les membres.

Le Centre est formé de quatre unités principales

Principal point de chute des appels au Barreau, le centre d'appel répond aux demandes de renseignements pour les services suivants : centre de ressources des membres, service d'accueil du Barreau, service des plaintes et Assistance-avocats.



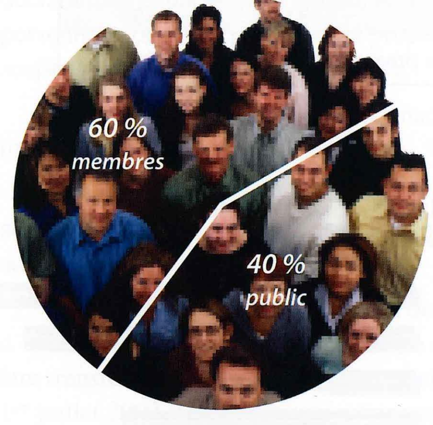
ASSISTANCE-AVOCATS – AU SERVICE DU PUBLIC DEPUIS PLUS DE 30 ANS

Le Barreau offre le service Assistance-avocats depuis maintenant plus de 30 ans. Ce service appuie le Barreau dans son rôle de réglementation de la profession dans l'intérêt du public en favorisant l'accès aux services juridiques.

Assistance-avocats comble un besoin important en trouvant aux membres du public des conseillers juridiques pour leurs besoins. Ce service demeure l'un des programmes les plus prisés et efficaces offerts aux Ontariens et Ontariennes en quête de services juridiques ou de renseignements sur leurs droits et recours légaux.

En décembre 2003, 1 862 juristes étaient inscrits au répertoire d'Assistance-avocats.

Demandes



Mode de communication		Proportion
Téléphone	313 067	67 %
Poste	93 453	20 %
Télécopieur	23 363	5 %
Courriel	18 691	4 %
Internet	9 345	2 %
En personne	9 345	2 %
TOTAL	**467 264**	**100 %**

Le service Assistance-avocats a reçu
72 275
appels en 2003





SERVICES AUX MEMBRES

À la fin de décembre 2003, près de 34 600 juristes étaient membres du Barreau du Haut-Canada. Le personnel des services aux membres répond à 35 différents types de demandes liées à l'adhésion au Barreau, y compris les demandes des membres et la tenue à jour de leurs renseignements (nom, adresse, adresse postale, catégorie, etc.). Il effectue également le rajustement de la cotisation des membres qui changent de catégorie durant l'année.

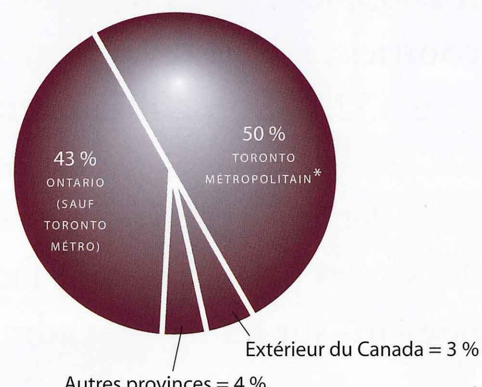
Par exemple, en 2003, le personnel des services aux membres :

- a effectué 6 055 rajustements à la cotisation et a émis des remboursements – 17 pour cent de plus qu'en 2002.
- a apporté 26 759 modifications aux renseignements de la base de données – une augmentation de 35 pour cent.
- a émis 3 457 certificats avec photo – une augmentation phénoménale de 213 pour cent.
- a répondu à 6 419 autres demandes – 64 pour cent de plus que l'année précédente.

Composition selon le groupe d'âge et le sexe

		Total	*% du total de membres*
Moins de 30 ans	Hommes	978	3 %
	Femmes	1 288	4 %
30-39 ans	Hommes	5 291	15 %
	Femmes	4 785	14 %
40-49 ans	Hommes	6 192	18 %
	Femmes	3 757	11 %
50-65 ans	Hommes	7 776	22 %
	Femmes	1 852	5 %
Plus de 65 ans	Hommes	2 564	7 %
	Femmes	131	<1 %
Total 34 614	Hommes	22 801	66 %
	Femmes	11 813	34 %

Répartition géographique des membres

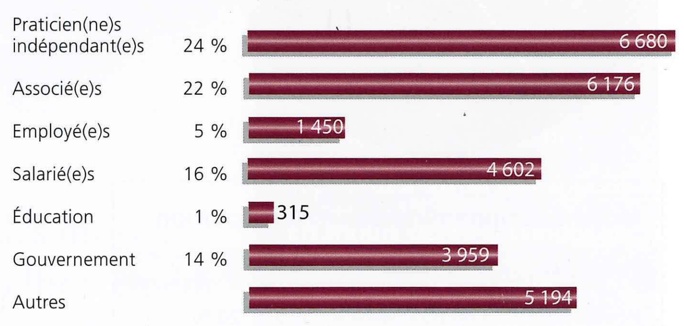


** Comprend : Toronto, Etobicoke, North York, Scarborough, York et East York*

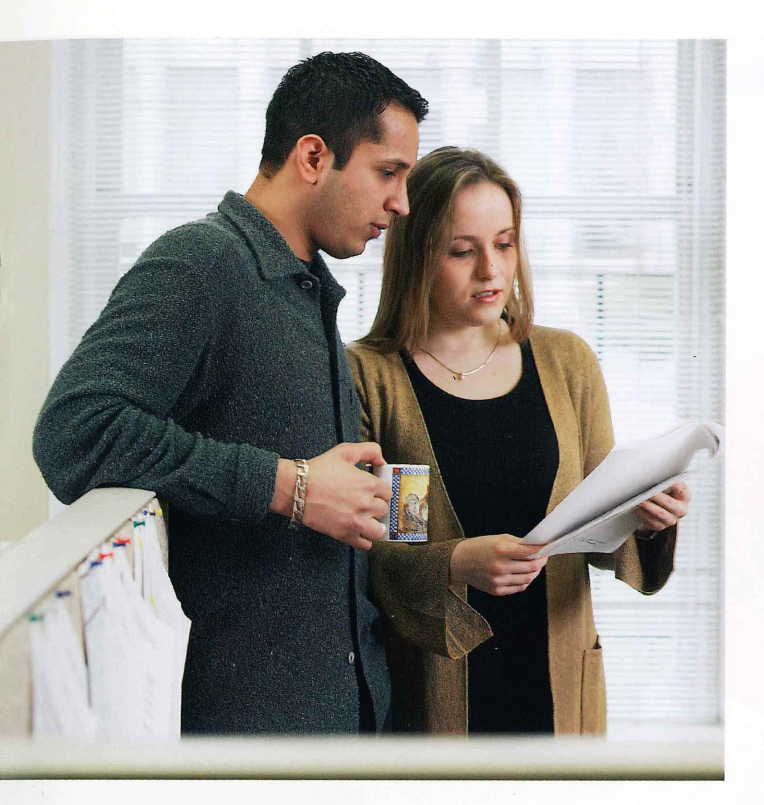
Taille du cabinet	Nombre de cabinets	Nombre d'avocats dans ces cabinets
1 avocat(e)	5 694	5 694
2-10 avocat(e)s	1 803	6 119
11-25 avocat(e)s	117	1 878
26-50 avocat(e)s	24	818
51+ avocat(e)s	31	4 399
Total en pratique privée	7 669	18 908

Composition selon la catégorie d'emploi en Ontario

% du total des membres employés (au 31décembre 2003)



- Le nombre total de membres employés est de 28 376
- La catégorie « Autres » couvre les sociétés et organismes à but non lucratif



Transactions liées aux règlements administratifs traitées par le service des normes administratives	
Retraites	123
Démissions	85
Sociétés professionnelles	216
Conseillers(ères) juridiques étrangers	16
Réadmissions	14
Règle 6.07 – L'exercice illégal de la profession	1
Affiliations avec des non-membres	1
Cabinets multidisciplinaires	–
Agrément de spécialistes	289
Exercice occasionnel	5
Transfert de candidat(e)s	2
Libre circulation	49

NORMES ADMINISTRATIVES

Ce service se charge de l'élaboration, de la distribution, de la collecte et de la validation des déclarations annuelles des membres (DAM). Le personnel s'occupe également du processus de suspension pour cause administrative.

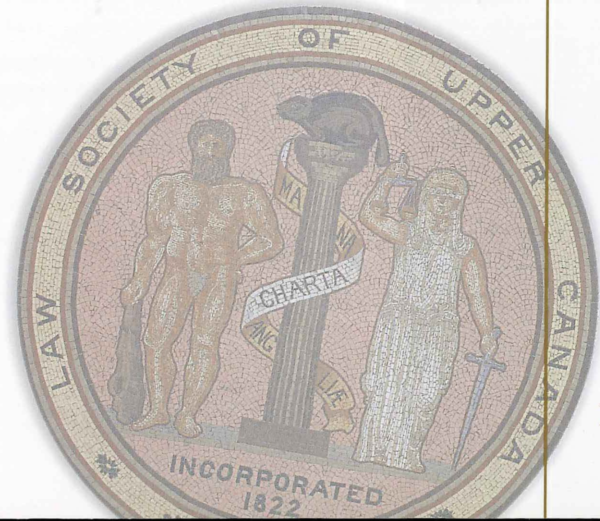
En 2003, le Barreau du Haut-Canada a reçu un total de 33 376 DAM.

De plus, le personnel de ce service élabore et administre des processus liés aux lois et règlements administratifs relatifs au Barreau.

Cela comprend le traitement des demandes d'avocat(e)s de l'extérieur de l'Ontario qui désirent être transférés en Ontario pour y exercer le droit. Le 1er juillet 2003, les règlements administratifs permettant le transfert des juristes entre les ressorts en vertu de l'Accord de libre circulation nationale sont entrés en vigueur dans sept provinces incluant l'Ontario. À la fin de 2003, le Service des normes administratives avait reçu 49 demandes de transfert en vertu de l'Accord.

SERVICE DES PLAINTES

Le service des plaintes est le premier point de contact de qui désire porter plainte contre un avocat ou une avocate. Le personnel ouvre les dossiers, inscrit les plaintes et en fait le suivi; il accuse réception des lettres et associe les plaintes existantes avec toute nouvelle correspondance. Le personnel informe les personnes intéressées lorsque leur plainte ne relève pas du Barreau et le cas échéant, renvoie les plaignants vers d'autres ressources. Il renvoie les autres plaintes qui relèvent du mandat du Barreau au service de résolution des plaintes ou au service des enquêtes du Barreau. ❖





Notre façon de gouverner la profession dans l'intérêt du public...

Le rôle de la réglementation professionnelle

Points saillants de 2003

- Amélioration de la rapidité d'exécution, de la transparence, de l'accès et de la qualité en matière de procédures liées à la résolution des plaintes, aux enquêtes et aux sanctions disciplinaires.
- Amélioration des méthodes pour connaître le rendement et les résultats de la fonction de réglementation, notamment par des publications trimestrielles publiques.
- Clôture de 3 490 dossiers au Service des plaintes, de 612 dossiers au Service des enquêtes et de 242 dossiers au Service de la discipline; la Division a connu une réduction globale de plus de 20 pour cent tant du nombre de dossiers que des échéanciers.
- Création de deux nouveaux services (Saisie des plaintes et Suivi et application des mesures disciplinaires) pour aider à rationaliser la démarche de réception et de réponse aux plaintes ainsi que celle liée à l'exécution des ordonnances du Comité d'audition et des engagements des membres.

Tous les juristes doivent se conduire conformément au *Code de déontologie* et aux lois applicables telles que la *Loi sur le Barreau*, ses règlements et ses règlements administratifs.

Le Barreau encadre la conduite des juristes et répond aux plaintes relevant de son mandat grâce à une démarche de résolution, d'enquête et de poursuite.

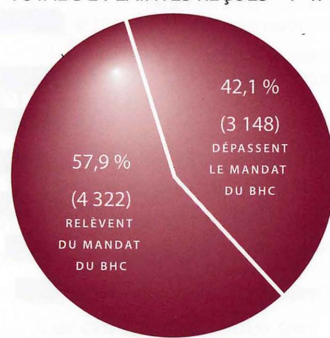
Le personnel de la Division de la réglementation professionnelle du Barreau exécute diverses fonctions qui visent à réglementer la profession. Elles comprennent entre autres la résolution des plaintes, les enquêtes et les sanctions disciplinaires. De plus, la Division prévoit des services de fiduciaire et gère un fonds d'indemnisation pour celles et ceux qui ont subi une perte financière en raison de la malhonnêteté d'une avocate ou d'un avocat.

RÉCEPTION DES PLAINTES

Le Service des plaintes est le premier point de communication pour se plaindre d'un avocat ou d'une avocate. Le personnel renvoie les plaintes qui relèvent du Barreau soit au Service de résolution des plaintes, soit au Service des enquêtes. Lorsque l'objet de la plainte dépasse le mandat du Barreau, il essaie de trouver une solution indiquée dans les circonstances.

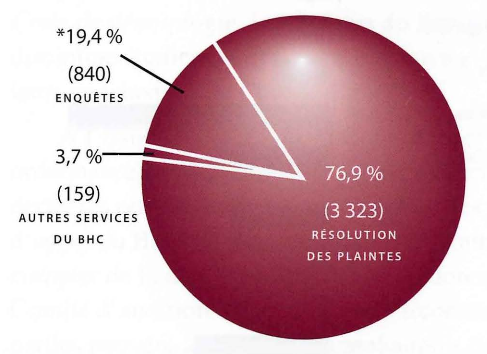
Nouvelles plaintes reçues par le Barreau en 2003

TOTAL DE PLAINTES REÇUES – 7 470



Plaintes dirigées aux divers services

TOTAL RELEVANT DU BARREAU – 4 322



* *inclut les plaintes sur l'exercice illégal*

CONSEILLÈRE JURIDIQUE EN MATIÈRE DE DISCRIMINATION ET DE HARCÈLEMENT

La conseillère juridique en matière de discrimination et de harcèlement (la conseillère) vient en aide à celles et à ceux qui ont fait l'objet de discrimination ou de harcèlement par une ou un juriste ou au sein d'un cabinet juridique. Bien que le Barreau subventionne le programme, ce dernier fonctionne de façon indépendante. Ses services sont offerts sans frais au public de l'Ontario, au personnel de cabinets juridiques, à la population étudiante et aux juristes. Les conseils entièrement confidentiels portent sur les diverses options offertes dans les circonstances et visent à résoudre les conflits, lorsque la situation s'y prête.

En 2003, environ 180 personnes ont fait appel aux services de la conseillère. Soixante-deux pour cent des appels relevaient de son mandat; de ce nombre, 57 pour cent constituaient des plaintes en matière de harcèlement ou de discrimination.

Les membres du public et les juristes qui ont fait appel aux services de la conseillère composaient respectivement 59 et 41 pour cent des plaintes reçues, et 65 pour cent des plaintes ont été déposées par des femmes.

RÉSOLUTION DES PLAINTES

Le Service de résolution des plaintes a comme mandat d'enquêter et de résoudre les plaintes qui pourraient impliquer des infractions mineures au *Code de déontologie,* et d'obtenir l'autorisation d'entamer au besoin des procédures disciplinaires.

En 2003, en comparaison à 2002, le Barreau a connu une hausse du nombre de plaintes de l'ordre de 19 pour cent. Sur 58 pour cent des plaintes reçues (4 322) qui étaient du ressort du Barreau, près de 77 pour cent (3 323) ont été dirigées au Service de résolution des plaintes. En mettant l'accent sur le traitement aussi rapide que possible des dossiers, on a réduit de plus de 20 pour cent le volume des plaintes et l'échéancier de résolution.

ENQUÊTE SUR LES INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS

Les enquêtes portent principalement sur les allégations d'inconduite ou d'incompétence avancées contre une avocate ou un avocat à la lumière de la *Loi sur le Barreau*, de ses règlements administratifs et du *Code de déontologie*. Les enquêtes sont autorisées en vertu de l'article 49.3 de la *Loi sur le Barreau* par la ou le Secrétaire du Barreau. En 2003, près de 20 pour cent (840) des plaintes ont été dirigées au Service des enquêtes ce qui représente, en comparaison à 2002, une hausse d'environ 15 pour cent.



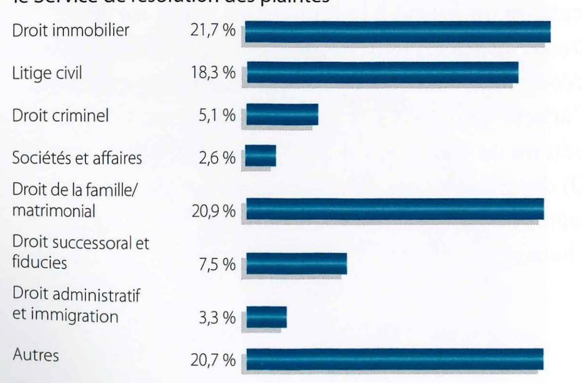
Le personnel d'enquête compte des avocats et avocates, des enquêteurs et enquêtrices, et des vérificateurs et vérificatrices. À l'issue de l'enquête, la ou le Secrétaire peut renvoyer un dossier au Comité d'autorisation des instances (CAI), le clore ou le résoudre. Le Comité est formé de conseillers nommés par le Conseil pour décider si une affaire doit être poursuivie. Le CAI peut également autoriser la clôture d'un dossier ou ordonner son règlement.

En vertu de la Loi, le Service des enquêtes se charge d'un certain nombre d'enquêtes supplémentaires, notamment en matière de poursuites pour exercice illégal (article 50 de la *Loi sur le Barreau*). L'exercice est considéré comme étant illégal lorsqu'une personne prétend agir en qualité d'avocat sans être membre en règle du Barreau du Haut-Canada.

Exercice illégal en 2003	
Nouveaux dossiers	132
Dossiers clos	116
Allégations injustifiées – les résultats de l'enquête ont démontré qu'il y avait absence d'exercice illégal	72
Résolution – clôture de l'enquête en raison de l'action entreprise pour remédier à l'exercice illégal, tel qu'un engagement	34
Poursuite – l'enquête s'est soldée par une condamnation	10

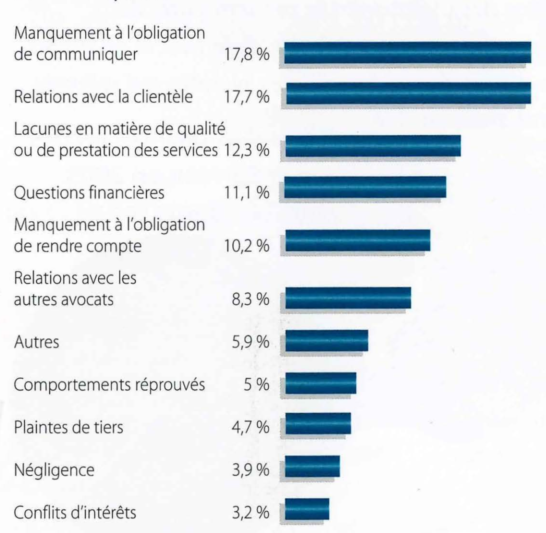
Plaintes reçues par domaine d'exercice en 2003

Porte uniquement sur les plaintes reçues par le Service de résolution des plaintes



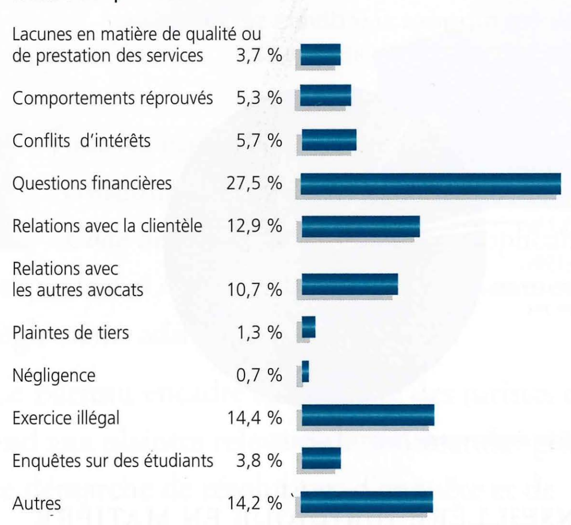
Résolution des plaintes en 2003

Nature des plaintes



Enquêtes en 2003

Nature des plaintes



EXAMEN DES PLAINTES

Suite à la clôture d'un dossier, si la plaignante ou le plaignant est encore mécontent des résultats, la ou le commissaire au règlement des plaintes peut étudier le dossier. Elle ou il peut souscrire à la décision de clore le dossier, de renvoyer le dossier pour examen ou de le transmettre au Comité d'autorisation des instances.

Les dispositions de la *Loi sur le Barreau* et de ses règlements administratifs encadrent les fonctions de la ou du commissaire. Le commissaire au règlement des plaintes actuel est un conseiller non juriste, c'est-à-dire un conseiller nommé par le lieutenant-gouverneur de l'Ontario pour siéger au conseil d'administration du Barreau. Le personnel de la Division de la réglementation professionnelle offre du soutien dans le cadre de l'examen des plaintes.

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsqu'un appel est interjeté, les juristes du Service de la discipline représentent le Barreau auprès du Comité d'audition, du Comité d'appel et devant les tribunaux. Le Service se charge de poursuivre plusieurs types d'affaires, y compris celles qui concernent la conduite des avocates et des avocats, leur compétence ainsi que les demandes d'admission et de réadmission au Barreau.

La plupart des poursuites traitent de questions de comportements réprouvés qui vont à l'encontre du *Code de déontologie*. Les juristes du Service de la discipline étudient et dévoilent la preuve et soumettent leurs conclusions au Comité d'audition.

À l'issue de l'audition, le Comité émet une ordonnance qu'il signifie aux parties concernées. Ces dernières ont droit d'interjeter appel auprès du Comité d'appel du Barreau dans un délai de 30 jours à compter de la date où est signifiée l'ordonnance du Comité d'audition. Dans certaines circonstances, les parties peuvent avoir droit d'appel auprès de la Cour divisionnaire.

Sanctions disciplinaires en 2003	
Nombre de dossiers entendus et jugés par le Comité d'audition	56
Avertissements	7
Réprimandes	2
Suspensions	20
Autorisations de démissionner	6
Radiations	11
Autres	1
Dossiers rejetés	1
Dossiers retirés	8

SUIVI ET APPLICATION DES MESURES DISCIPLINAIRES

Le Service du suivi et de l'application des mesures disciplinaires se charge de l'exécution des ordonnances du Comité d'audition et des engagements pris par les avocates et les avocats. Parmi ses activités, il exécute les ordonnances du Comité d'audition, fait le suivi des engagements donnés à l'issue des dossiers menés par d'autres services de la Division de la réglementation professionnelle, veille à ce que les membres faillis se conforment au règlement administratif 35, procède à l'exécution forcée de décisions et d'hypothèques obtenues par le Fonds d'indemnisation ou accordées en sa faveur, et aide à élaborer des échéanciers normalisés en matière d'ordonnances du Comité d'audition et d'engagements d'avocats ou d'avocates pour en assurer le caractère exécutoire.

SERVICE DE FIDUCIAIRE

Le personnel du Service de fiduciaire se charge de reprendre les affaires d'une avocate ou d'un avocat qui a abandonné son cabinet, a été radié ou a cessé d'exercer. Par le biais des pouvoirs de fiduciaire accordés au Barreau et dans le cadre de son mandat qui vise à protéger l'intérêt du public, le personnel peut prendre possession d'un cabinet, au besoin. Le Service fournit aussi des renseignements et de l'aide aux avocates et aux avocats qui ferment leur cabinet.

Dossiers du Service de fiduciaire	
Activités en 2003	
Transfert de dossiers au Barreau	92
Transfert de dossiers du Barreau	92
Clôture de dossiers	175
Nombre de dossiers actifs au 31 décembre 2003	18





Le processus de plaintes

Nouvelles plaintes faites au Barreau

↓

Déposez une plainte formelle par écrit

↓ (deux voies)

Le Barreau travaille avec la clientèle et les juristes pour résoudre les problèmes

Le Barreau fait une enquête

↓

Le Comité d'autorisation des instances décide si le dossier va en audition disciplinaire

↓

Le Comité prend connaissance du dossier

↓

L'avocat fait l'objet de sanctions ou le dossier est clos

FONDS EN FIDUCIE NON RÉCLAMÉS

Le Barreau a mis sur pied un programme qui permet aux juristes de remettre au Barreau des fonds en fiducie non réclamés qu'ils détiennent depuis au moins deux ans. Les membres du public qui croient avoir droit à ces fonds peuvent les réclamer auprès du Barreau.

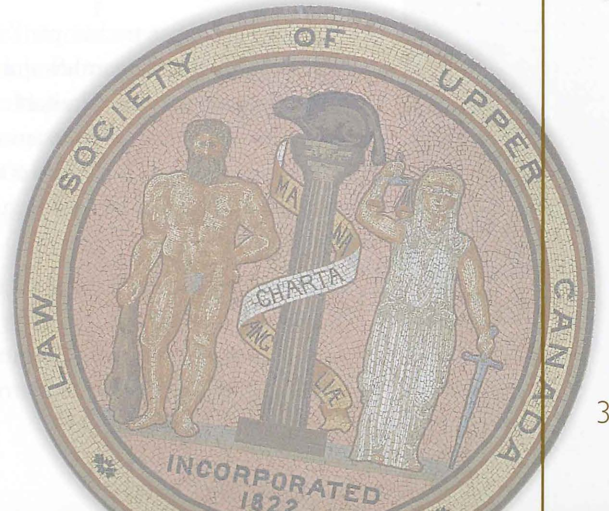
Fonds en fiducie non réclamés	
Activités en 2003 – Demandes de membres déposées auprès du programme de fonds en fiducie non réclamés	
Demandes reçues	765
Approbations	702
Refus	45
En suspens	18
Sommes reçues en 2003	294 000 $
Grand total des fonds, au 31 décembre 2003	**729 000 $**

FONDS D'INDEMNISATION DE LA CLIENTÈLE

Le Fonds d'indemnisation de la clientèle vient en aide aux clients qui ont subi une perte financière en raison de la malhonnêteté d'une avocate ou d'un avocat. Il est financé exclusivement à partir des cotisations des membres du Barreau. Au cours des 50 dernières années, le Fonds a versé des millions de dollars aux clients lésés.

Conformément aux lignes directrices générales sur la détermination des indemnisations, le Fonds peut rembourser jusqu'à 100 000 $ par dossier. Couvertes en partie ou en entier par le Fonds, des pertes typiques peuvent comprendre le détournement de fonds d'une succession, de fonds en fiducie détenus pour la clôture d'une transaction immobilière, de fonds qui proviennent d'un règlement à l'amiable ou d'une poursuite pour lésions corporelles. ❖

Fonds d'indemnisation de la clientèle	
Activités en 2003	
Nombre de nouvelles réclamations/ demandes reçues	193
Montant total des indemnisations versées dans le cadre de 121 réclamations	2 701 000 $





Notre façon de gouverner la profession dans l'intérêt du public...

Promouvoir l'équité et la diversité au sein de la profession juridique

Le Barreau promeut avec dynamisme l'équité et la diversité au sein de la profession juridique. Il importe que la profession soit le reflet de la diversité des collectivités et des groupes qu'elle dessert et qu'elle soit accessible à l'ensemble de la population.

Cet objectif se traduit par l'appui offert dans le cadre des démarches qui visent à assurer des politiques justes et équitables d'embauche et de rétention des juristes issus de collectivités diverses. Il s'étend de plus au traitement de la clientèle et du personnel ainsi qu'aux services offerts.

Le Barreau tient à aider les étudiantes et les étudiants à avoir accès au Cours de formation professionnelle sans égard à leur statut social ou économique. À cette fin, le Barreau facilite l'accès en prévoyant différentes options d'apprentissage (apprentissage en ligne ou à distance) et fournit de l'accommodement dans les milieux d'apprentissage.

Par l'entremise de son programme d'allocations remboursables, le Barreau prévoit également de l'aide financière. Il prête assistance aux étudiantes et aux étudiants dans le besoin afin qu'elles et ils puissent s'acquitter des frais de scolarité et de subsistance durant le Cours. Les allocations individuelles consenties peuvent atteindre 5 000 $ par année civile. En 2003, le Barreau a accordé des allocations de 114 000 $ pour aider 37 étudiantes et étudiants.

À l'interne en 2003, le Barreau a poursuivi son travail d'intégration de valeurs et de principes d'équité et de diversité à ses politiques

de fond, à ses programmes et à ses processus, constituant ainsi un modèle cadre de travail à la fois positif, équitable et adapté aux divers besoins des juristes et des cabinets.

Le Barreau a élaboré un ensemble de lignes directrices et de politiques modèles pour aider les juristes à promouvoir l'équité et la diversité dans toutes les sphères de l'exercice du droit, y compris l'embauche et la prestation de services. En 2003, le Barreau a mis à jour deux de ses politiques modèles : le *Guide d'élaboration de politiques sur l'équité au travail dans les cabinets* et *le Guide d'élaboration d'une politique de réaménagement des horaires de travail.*

Grâce à l'appui financier du ministère du Patrimoine canadien, nous avons publié le *Rapport sur les projets et les ressources en matière d'équité au sein de la profession juridique*. Il mettait en lumière les projets en matière d'équité et de diversité mis en branle par des organismes juridiques et relevait les mesures qui visent à stimuler l'accès à la profession juridique. Rédigé dans les deux langues officielles, le document a été publié à grande échelle.

Bien qu'il puisse sembler que les modifications tardent à prendre racine, la profession juridique, à l'instar de la société dans son ensemble, commence à constater les progrès réalisés dans la toile davantage diversifiée de la main-d'œuvre juridique.

LE NOUVEAU VISAGE DE LA PROFESSION JURIDIQUE

Forte de quelque 1 000 nouveaux membres par année, la profession juridique connaît une diversité culturelle sans précédent. De plus en plus de femmes, de personnes de couleur, d'Autochtones, de francophones, de gays, de lesbiennes, de bisexuelles et de bisexuels, de transgenres et de personnes handicapées joignent les rangs de la profession et apportent avec elles et eux une gamme de connaissances, de compétences et d'expériences uniques qui permettent à la profession de mieux comprendre l'évolution rapide des communautés de l'Ontario et d'être en mesure de répondre à leurs besoins.

CÉLÉBRATIONS ANNUELLES DES ASSERMENTATIONS AU BARREAU

Le Barreau du Haut-Canada a admis près de 900 avocates et avocats dans le cadre de cinq cérémonies tenues à London, à Ottawa et à Toronto en juillet 2003 ainsi que 475 de plus lors des cérémonies d'assermentation mensuelles tenues à Osgoode Hall. Parmi les nouvelles admissions en 2003, les femmes ont continué d'être en majorité, à 53 pour cent.



Chef Roberta Jamieson, O.C., I.P.C., LL.D.,
Chef du Territoire des Six nations de la rivière Grand

Les cérémonies d'assermentation ont mis pleins feux sur des oratrices et des orateurs renommés qui savent susciter l'inspiration, telle que la chef Roberta Jamieson, membre de l'Ordre du Canada, titulaire de maints doctorats honorifiques en droit et chef du Territoire des Six nations de la rivière Grand. Elle fut d'ailleurs la première femme autochtone à détenir un baccalauréat en droit, admise au Barreau du Haut-Canada en 1981.

La chef Jamieson a souligné les efforts mis de l'avant par le Barreau dans la promotion de la diversité au sein de la profession en énonçant que le Barreau a travaillé sans relâche pour devenir davantage équitable et diversifié et pour refléter la population qu'il dessert. Elle en a profité pour féliciter le Barreau des efforts déployés.



Initiatives en matière d'équité et de diversité

La hausse du nombre de femmes et de personnes de diverses communautés qui se joignent à la profession est attribuable à de nombreux facteurs. Le Barreau fournit une gamme de services et de programmes aux juristes, aux cabinets et aux étudiantes et étudiants en droit, et il collabore étroitement avec les groupes communautaires et les écoles pour promouvoir le droit comme choix de carrière. Voici d'ailleurs quelques-uns des efforts du Barreau en ce sens.

PROGRAMME DE MENTORAT POUR L'ÉQUITÉ ET LA DIVERSITÉ

Pour encourager les étudiantes et les étudiants de divers horizons, y compris celles et ceux des groupes autochtones, francophones et autres visés par l'équité, à envisager une carrière en droit, le Barreau trouve des mentors dans la profession juridique qu'il met en communication avec des élèves du secondaire et des étudiantes et étudiants du niveau universitaire.

Le programme s'adresse aussi aux étudiantes et aux étudiants des facultés de droit et du Barreau ainsi qu'aux juristes récemment assermentés. Il prévoit des services d'aide académique, des conseils sur la carrière, et offre des occasions d'apprentissage en milieu de travail et en placement travail-études. Les conseils scolaires, les organismes communautaires et d'autres communautés visées par l'équité appuient le programme.

En 2003, nous avons continué de faire la promotion dynamique du programme dans le cadre duquel près de 350 étudiantes et étudiants de neuf écoles secondaires de la région métropolitaine de Toronto ont participé à des ateliers, à des séances d'orientation et à des activités de mentorat individuel.

Un article traitant du programme a été diffusé par le biais de l'Association des journaux communautaires de l'Ontario, association de plus de 250 journaux-membres qui atteignent l'ensemble des collectivités de l'Ontario. Le programme a aussi été porté à l'attention d'environ 245 000 étudiantes et étudiants de plus de 300 écoles secondaires en Ontario. De plus, près de 1 500 membres du corps professoral qui offrent des conseils d'orientation ont été informés du projet.

Grâce à toute la publicité entourant le programme en 2003, nous pourrons en 2004 mettre davantage l'accent sur les relations de mentorat individuel.

ACTIVITÉS DE LIAISON AVEC LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS

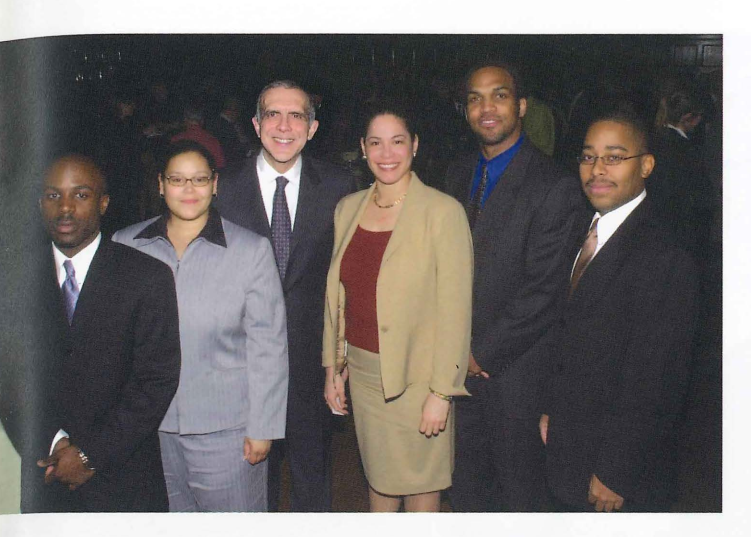
Le personnel du Barreau coordonne les projets de liaison avec les étudiantes et les étudiants pour sensibiliser les jeunes à la réalité de l'exercice du droit et aider à promouvoir les ressources et les services d'appui offerts à celles et à ceux qui pensent poursuivre une carrière en droit. Le Barreau donne également des renseignements sur les admissions, l'aide financière, le mentorat et les occasions de travail-études.

Le Barreau continue de collaborer avec les membres de Rotiio> taties et d'autres membres du barreau autochtone pour assister les étudiantes et les étudiants dans leur formation juridique, pour leur inspirer un sens de la communauté, pour instaurer des relations de mentorat et accroître les occasions de perfectionnement professionnel et de stages.

En 2003, en plus des visites aux six facultés de droit de l'Ontario, le Barreau a fait des exposés à l'intention des étudiantes et des étudiants du *pre-law Program for Legal Studies for Native People* (programme préparatoire aux études juridiques à l'intention des Autochtones) et du *Native Law Centre* de Saskatoon.

COMMUNAUTÉS ET PARTENARIATS JURIDIQUES

Le personnel du Barreau collabore avec de nombreuses communautés et entités juridiques pour appuyer les politiques du Barreau, ses programmes et ses initiatives, et pour inciter la profession juridique à bien représenter les communautés qui ont les mêmes intérêts en commun.



Membres de l'Association canadienne des avocats noirs avec le trésorier du Barreau, M[e] Frank Marrocco

La liste des partenaires comprend notamment Pro Bono Law Ontario, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, Rotiio> taties, Aboriginal Legal Services of Ontario, Metis Nation of Ontario, Association for Native Development and the Performing and Visual Arts, la ville de Toronto, le Comité sur l'identité et l'orientation sexuelles (ABO), le Comité d'analyse juridique féministe (ABO), le Comité des langues officielles (ABO), le Centre de ressources juridiques pour les personnes handicapées, la South Asian Lawyers Association, la South Asian Legal Clinic of Ontario, l'Association canadienne des avocats noirs, le Conseil national des Canadiens Chinois, le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes, l'Association des étudiants en droit noirs du Canada, l'Association nationale de la femme et du droit, le réseau juridique VIH/SIDA et la Multicultural History Society of Ontario.

Le Barreau a continué d'organiser plusieurs activités de sensibilisation du public dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, de la Journée internationale de la femme, de la fierté gay et lesbienne, de la Journée nationale des Autochtones, du Mois du patrimoine de l'Asie du Sud, de la Journée Louis Riel et de la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

POINTS SAILLANTS DE 2003 :

- Dans le cadre des célébrations du Mois de l'histoire des Noirs, le Barreau a présenté l'atelier *How Can Lawyers Make a Difference in the Lives of Youth* (Comment les juristes peuvent marquer la vie des jeunes) de concert avec l'Association canadienne des avocats noirs et Pro Bono Law Ontario.
- Le Barreau a été l'hôte conjoint d'une tribune publique qui visait à explorer les répercussions sur les plans juridiques et sur l'élaboration de politiques de la décision de la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *R. c. Powley*. La tribune a été présentée par la Métis Nation of Ontario, la Métis National Council, la ville de Toronto et le comité consultatif autochtone Rotiio> taties en vue de célébrer la Journée Louis Riel en 2003. Il est possible de visionner la version archivée de la célébration sur le site Web du Barreau.
- Le Barreau a épaulé le lancement du site Web juridique en français *accesjustice.ca*, en partenariat avec la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law.

AIDE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Barreau fournit de l'aide et des services qui améliorent le cadre d'apprentissage de la population étudiante et accommode les personnes inscrites au Cours de formation professionnelle (CFP).

Il peut s'agir d'examens administrés sous des formes alternatives comme sur bande sonore, en braille, par synthèse de la parole à partir du texte et par équipement spécial pour les personnes qui souffrent de troubles de vision ou d'audition.

En 2003, cinquante-six étudiantes et étudiants se sont prévalus de l'aide et des services offerts par le Bureau d'aide à la formation professionnelle, y compris l'utilisation d'ordinateurs portatifs, de logiciels spéciaux pour aider les malvoyants et les malentendants, de salles privées, plus de temps pour les examens, l'interprétation en langage gestuel américain et des sous-titrages en direct durant les examens. ❖



Nos principes de fonctionnement...

Mieux communiquer dans un environnement en évolution rapide et faire le meilleur usage possible de la technologie

Le Barreau accorde une importance fondamentale à l'efficacité de la communication avec le public et les membres de la profession juridique, ceci non seulement pour leur permettre d'accéder aux services du Barreau, mais pour les tenir informés des développements et des changements importants qui surviennent dans l'administration de la justice et les lois et règlements qui touchent l'exercice du droit.

Le Barreau a adopté une stratégie de communication multifacette qui inclut les relations avec les médias, la publicité, les publications et la technologie de l'Internet.

Technologie

L'utilisation optimale de la technologie continue d'être au cœur des nombreuses initiatives et améliorations de services. En explorant de nouvelles méthodes de diffusion de l'information, le Barreau s'est trouvé mieux à même de répondre aux besoins des juristes et à ceux du public en matière de soutien, d'information et de conseil.

LE SITE WEB DU BARREAU : WWW.LSUC.ON.CA

Le Barreau continue d'améliorer la partie de son site à l'intention du public, notamment au niveau de la navigation, du contenu et des capacités de recherche, afin d'en accroître la fréquentation. Nous avons aussi fait des changements pour améliorer l'accessibilité au site pour les malvoyants et les malvoyantes.

Notre devise est « Si ce n'est pas sur le site, ça n'a pas eu lieu ».

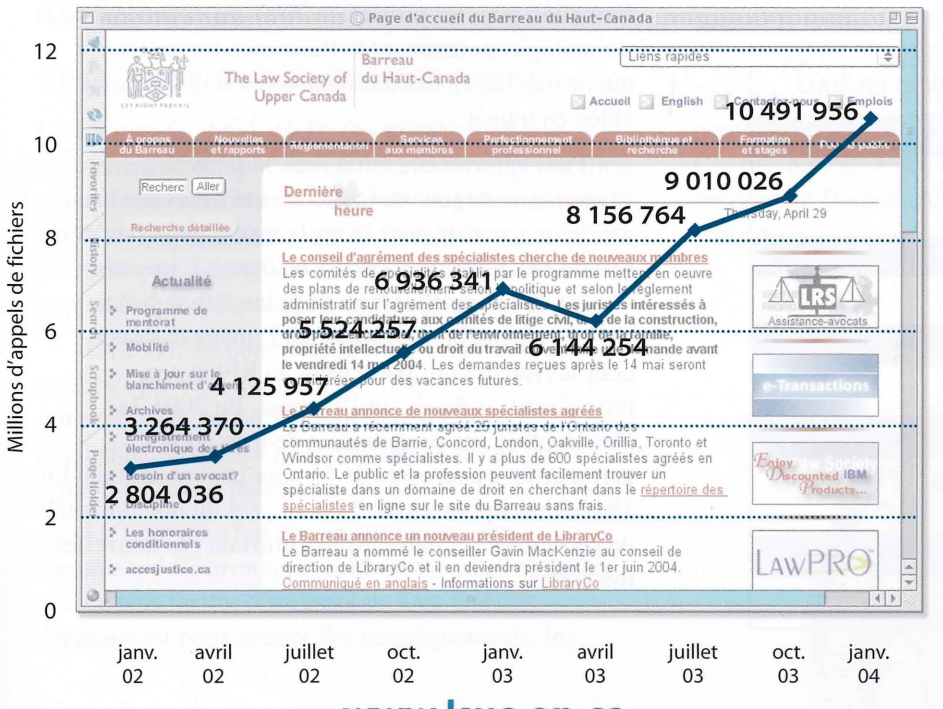
Le site du Barreau est maintenant reconnu par les membres de la profession, le public et les étudiantes et étudiants comme un riche portail pour obtenir des renseignements sur la profession juridique en Ontario. **À la fin de 2003, presque 91 millions de personnes avaient vu le site.** Cela représente une augmentation de **92 pour cent par rapport à 2002.**

Grâce au site, les membres peuvent se tenir à jour sur les dossiers importants qui touchent la profession juridique, ainsi que sur des changements dans le *Code de déontologie*, les règlements administratifs et autres règlements. Ils peuvent aussi avoir accès à une vaste gamme de ressources comprenant de l'aide de gestion de cabinet et des services aux membres en allant au centre de ressources des membres sur le site.

Les juristes qui prévoient de revenir à la pratique ou de venir exercer en Ontario peuvent trouver des détails sur les exigences d'admission au barreau ontarien. Ils et elles peuvent aussi y trouver des renseignements sur le Cours de formation professionnelle et le processus d'assermentation.

Le site Web aide particulièrement les membres du public. Pour ceux et celles qui ne savent pas comment trouver un avocat ou une avocate, le site contient des renseignements sur le service Assistance-avocats ainsi que notre répertoire des membres en ligne et le répertoire des spécialistes agréés. Il y a aussi des renseignements détaillés sur notre processus de plaintes et sur le Fonds d'indemnisation de la clientèle, ainsi que des liens à d'autres ressources juridiques

Nombre d'appels de fichiers



www.lsuc.on.ca



Circulation totale sur le site			
	en 2002	*en 2003*	*% de l'augmentation en un an*
Toutes les visites	537 648	723 458	35 %
Pages vues	2 969 906	3 684 935	24 %
Appels de fichiers	47 255 923	90 858 125	92 %

comme l'aide juridique, les services pro bono et l'équité et la diversité.

La presse se sert également du site pour avoir accès à une information à jour. Toutes les nouvelles du Barreau et les fiches de renseignements sont disponibles en ligne. Une couverture exhaustive des réunions du Conseil, l'organe directeur du Barreau, est postée dans les 24 heures de la réunion. Les ordres du jour du Conseil et les rapports des comités sont aussi disponibles avant les réunions mensuelles.

Le contenu de la page d'accueil est mis à jour quotidiennement avec des nouvelles d'actualité et des informations d'intérêt pour la profession et le public – ce qui explique pourquoi la circulation quotidienne est si forte sur le site.

Les 10 pages les plus demandées en 2003
Page d'accueil
Page de résultats de recherche du répertoire des membres
Formation
Recherche sur le site
Page d'entrée sur le répertoire des membres
Pour le public
Page de réglementation des membres
Services aux membres – Centre de ressources des membres
Trouver un avocat
Emplois au Barreau

Nous avons commencé en 2003 avec cinq millions d'appels de fichiers par mois. Avant la fin de l'année, nous avons dépassé les dix millions par mois. Sur deux ans, le site a connu une augmentation de visiteurs de 75 pour cent et de 233 pour cent des appels de fichiers mensuels.

REPERTOIRE DES MEMBRES EN LIGNE

Les membres de la profession et du public peuvent trouver rapidement et facilement un juriste en cherchant dans le répertoire du Barreau, disponible sur le site Web 24 heures par jour, sept jours par semaine. Ce répertoire est offert en temps réel car l'information est mise à jour toutes les 24 heures.

Soucieux de bâtir une base exhaustive de données sur les juristes, le Barreau intègre régulièrement des renseignements professionnels sur les membres dans sa base de données interne, comme par exemple, l'agrément de spécialiste. Ce faisant, la base de données regroupe un éventail d'informations sur chaque membre, depuis sa demande d'admission au cours et tout au long de sa carrière.

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le Barreau a lancé de nouvelles méthodes de formation pour les juristes en 2003 qui dépendent de la technologie, notamment le Réseau de formation interactive (RFI), des téléséminaires et des lectures vidéo en transit.

Pour appuyer ces initiatives, le Barreau a augmenté sa largeur de bande, ce qui lui donne une meilleure capacité pour livrer la marchandise et donner l'accès aux juristes aux cours en ligne. L'investissement dans l'amélioration de la largeur de bande signifie une meilleure qualité de l'image et du son pour les juristes qui participent au RFI et aux programmes diffusés sur l'Internet. En 2003, la participation aux programmes de formation permanente a augmenté de 55 pour cent pour atteindre 18 269 inscriptions avec 37 pour cent du nombre total de participants et participantes utilisant ces nouvelles méthodes.

ENSEIGNEMENT VIRTUEL

Le site d'enseignement virtuel permet à tous les étudiants et étudiantes du CFP d'assister en ligne à des cours magistraux, et de consulter des présentations vidéo et le matériel de cours. Les étudiants et étudiantes peuvent assister aux cours magistraux de Toronto en direct ou en différé grâce à un système d'archivage, et consulter des examens préparatoires et des guides de notation. De plus, ils et elles ont accès à un babillard électronique interactif où ils peuvent soumettre des commentaires ou des questions spécifiques à chaque cours et visualiser ceux soumis par d'autres étudiants et étudiantes tout au long du cours.

En 2003, le site a enregistré plus de 55 660 visites et 88 pour cent des étudiants et étudiantes ont dit l'avoir consulté durant le cours.

TRANSACTIONS ÉLECTRONIQUES

Le Barreau facilite la tâche des membres en leur permettant de remplir et de soumettre leur Déclaration annuelle des membres (DAM) par voie électronique sur le site Web. Le système de formulaires électroniques est facile à utiliser et remplace bien le papier. De plus, il est offert en français et en anglais.

En 2003, 32 pour cent de toutes les DAM ont été remplies par voie électronique. Plus de 10 750 juristes ont profité de cette offre, représentant une augmentation de 368 pour cent dans l'usage par rapport à l'année précédente.

Le Barreau a fait des améliorations aux formulaires électroniques pour rendre ceux de 2003 encore plus faciles d'utilisation. Des fenêtres apparaissent pour donner des renseignements, les calculs se font tout seuls et les membres n'ont pas besoin d'envoyer de documents par la poste.

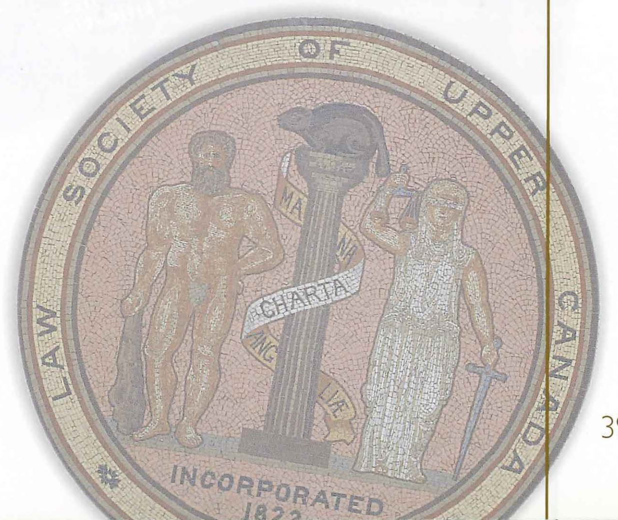
Les juristes peuvent aussi faire d'autres opérations en ligne par le site de commerce électronique du Barreau. En passant par ***http://ecom.lsuc.on.ca***, les juristes peuvent payer leur cotisation, s'inscrire aux cours de formation permanente et acheter du matériel pédagogique en ligne.

Le Barreau continuera à faire la promotion de ce service en 2004, sachant que quelque **22 000 juristes ont une adresse de courriel**. En 2003, le Barreau a continué de transmettre par courriel des messages et des nouvelles importantes à ses membres.

Le Barreau continuera à faire la promotion de ce service en 2004, sachant que quelque **22 000 juristes ont une adresse de courriel**. En 2003, le Barreau a continué de transmettre par courriel des messages et des nouvelles importantes à ses membres.

PLAN DE SECOURS

En 2003, le Barreau a mis en œuvre une stratégie pour assurer la bonne marche de ses affaires en temps de crise. Tous les documents et les renseignements ayant trait aux membres sont en sûreté et la technologie nous permet de diriger les affaires du Barreau à distance. Ces précautions aideront à assurer la continuité des services du Barreau aux membres du public et de la profession.





SITE WEB DU CONSEIL JURIDIQUE EN MATIÈRE DE DISCRIMINATION ET DE HARCÈLEMENT

Le Barreau a continué d'appuyer l'exploitation d'un site Web exhaustif pour le programme de Conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement qui offre aux membres de la profession et du public des renseignements et des options.

Financé par le Barreau mais fonctionnant indépendamment de celui-ci, la conseillère offre un soutien aux personnes qui ont fait l'objet de discrimination ou de harcèlement par une ou un juriste ou au sein d'un cabinet juridique. Le site contient de l'information pertinente sur le programme, des réponses aux questions les plus courantes, des liens vers des publications et d'autres ressources utiles. Il se trouve à ***www.dhcounsel.on.ca***.

Publications

LA REVUE DES JURISTES DE L'ONTARIO

Publiée six fois par année, la *Revue des juristes de l'Ontario* est la principale publication produite par le Barreau pour diffuser des renseignements d'intérêt aux quelque 34 000 juristes de la province. Le Barreau continue d'améliorer la publication, y incorporant des outils et des ressources pour aider les membres à se tenir au courant des questions d'ordre professionnel, ainsi que pour explorer les tendances qui touchent la profession juridique.



BROCHURES

Le Barreau produit une série de brochures destinées au public afin de l'aider à comprendre comment il peut répondre à ses besoins ou comment trouver un avocat ou une avocate, comment déposer une plainte sur la conduite ou les services d'un avocat, et comment le Barreau peut indemniser les clients pour des pertes occasionnées par la malhonnêteté d'un juriste de l'Ontario. Les brochures portent aussi sur des questions que nous recevons et qui ne relèvent pas de notre mandat, et renvoient aux ressources appropriées.



En 2003, nous avons produit 40 000 copies additionnelles de ces brochures en français et en anglais pour répondre à la demande des communautés et d'autres partenaires.

Depuis l'automne 2003, les brochures sont également disponibles en chinois. On a distribué presque 7 500 copies à 20 endroits en 2004 où les membres de la communauté chinoise peuvent facilement avoir accès à l'information.

Relations avec la presse

Dans ses communications avec le public, le Barreau continue de rendre l'organisation plus transparente et accessible – pour aider la communauté à mieux comprendre comment nous réglementons la profession dans l'intérêt du public, quels services nous offrons et comment le Barreau peut aider le public.

Nos relations avec la presse visent à sensibiliser le public aux activités de réglementation du Barreau, à ses services, à ses initiatives d'ensemble et à ses partenariats avec la communauté. Nous sommes à l'affût des occasions de faire connaître les grands enjeux juridiques qui ont une incidence sur les juristes et les membres du public par le biais des médias.

EN 2003, LE BARREAU :

- a distribué 77 communiqués, avis aux médias et autres annonces en français et en anglais sur des sujets d'importance pour le public et la profession. Cela comprend des renseignements sur le blanchiment d'argent et la loi anti-terroriste, les programmes d'hypothèques de tiers, l'aide juridique, le programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement et d'autres initiatives en matière d'équité et de diversité ainsi que des programmes de formation du public et de formation permanente sur des dossiers comme le SRAS.
- a continué de distribuer une liste des audiences disciplinaires et les résultats de ces audiences chaque mois ou tous les deux mois. De plus, la plupart de ces renseignements étaient postés en ligne et distribués aux médias dans toute la province. Par conséquent, les médias ont informé leur communauté de façon régulière des résultats des audiences disciplinaires.
- a traité 525 demandes d'entrevue et de photos, et de renseignements de la part des médias.

Publicité

Nous avons fait une campagne publicitaire en 2003 afin de sensibiliser le public au service Assistance-avocats du Barreau. Notre objectif était d'informer les consommateurs et consommatrices qui cherchent un avocat ou une avocate pour connaître leurs droits et leurs options.

Pendant six mois, nous avons publié une annonce cinq fois par semaine dans le *Metro*, un journal distribué gratuitement aux usagers du système de transport en commun de Toronto et des trains de banlieue, et dont le tirage quotidien est de 182 000 copies. Nous avons aussi distribué un dépliant deux fois dans des envois Valupak et ActionPak, avec une clientèle potentielle de 1,1 million et de 2 millions de foyers respectivement. Nous avons distribué quatre annonces par Adreach, un service qui distribue des annonces à 162 journaux communautaires en dehors du Grand Toronto avec une clientèle combinée de 1,5 million de foyers. Nous avons aussi distribué 180 000 brochures dans plus de 1 500 endroits stratégiques en Ontario comme dans des cliniques juridiques communautaires, des bibliothèques, des salles d'audience, des refuges et des bureaux du gouvernement.

Le service Assistance-avocats demeure l'un des programmes les plus populaires du Barreau. En 2003, le service a reçu 72 275 appels de personnes qui cherchaient une avocate ou un avocat. ❖





Nos principes de fonctionnement...

Investir dans notre main d'œuvre

EMBAUCHER DU PERSONNEL DÉSIREUX DE SERVIR

Le Barreau met l'accent sur l'importance de servir ses membres et le public avec diligence, transparence et en donnant des renseignements utiles.

La force et la qualité des gens qui travaillent au Barreau constituent des facteurs clés pour bien servir la profession juridique et le public.



Ces hommes et ces femmes sont engagés à donner un service de qualité et mettent leur expérience au profit de leurs tâches. Le Barreau compte un personnel loyal dont les efforts particuliers l'aident à remplir son mandat.

Ce haut niveau de loyauté et de fierté à servir la profession et le public crée un milieu de travail positif au Barreau. Dans cet esprit constructif, le Barreau encourage activement le personnel à suivre des cours et à se perfectionner afin d'améliorer et de diversifier ses habiletés et de maximiser ses chances de succès et d'avancement.

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir la diversité et l'équité, nous offrons à notre personnel une formation et des occasions de perfectionnement pour promouvoir un milieu de travail positif.

Par exemple, tous les nouveaux employés et employées suivent une formation visant la prévention du harcèlement et de la discrimination. Les cadres suivent une formation plus large sur les façons de traiter le harcèlement et la discrimination au travail. De plus, nous recrutons activement une main d'œuvre diversifiée à tous les niveaux et dans tous les départements de l'organisation, pour agir à titre de conseillers et conseillères sous l'égide de notre politique de prévention du harcèlement et de la discrimination.

On remet également au personnel des documents d'appui tels que des lignes directrices sur le langage approprié, les politiques sous-jacentes à la prestation de services en français et des outils pour les aider à communiquer plus efficacement avec les personnes handicapées.

EMBAUCHER DU PERSONNEL QUI REPRÉSENTE LES COMMUNAUTÉS QUE NOUS SERVONS

Le Barreau fait tout en son pouvoir pour refléter la population de l'Ontario en encourageant les demandes d'emploi de personnes représentant la diversité de notre profession et de la collectivité.

Depuis décembre 2003, on compte parmi les 400 employés du Barreau une main d'œuvre diversifiée dont 70 pour cent sont des femmes (66 pour cent en 2002). Les postes de cadres sont détenus à 61 pour cent par des femmes. En fait, huit des dix cadres supérieurs sont des femmes.

Un total de 30 postes sont désignés bilingues (français et anglais). De plus, un grand nombre d'employés et d'employées du Barreau peut communiquer dans plusieurs langues comme le mandarin, le cantonais, l'espagnol, le portugais, l'italien et le tagalog pour ne nommer que celles-là.

UN DES 100 MEILLEURS EMPLOYEURS

Le Barreau a été nommé un des 100 meilleurs employeurs au Canada dans un palmarès publié par le magazine *Maclean's* en octobre 2003 – une reconnaissance majeure de nos efforts pour recruter et garder du personnel de qualité et offrir un milieu de travail sain et solide afin de servir le public et répondre aux besoins des membres.

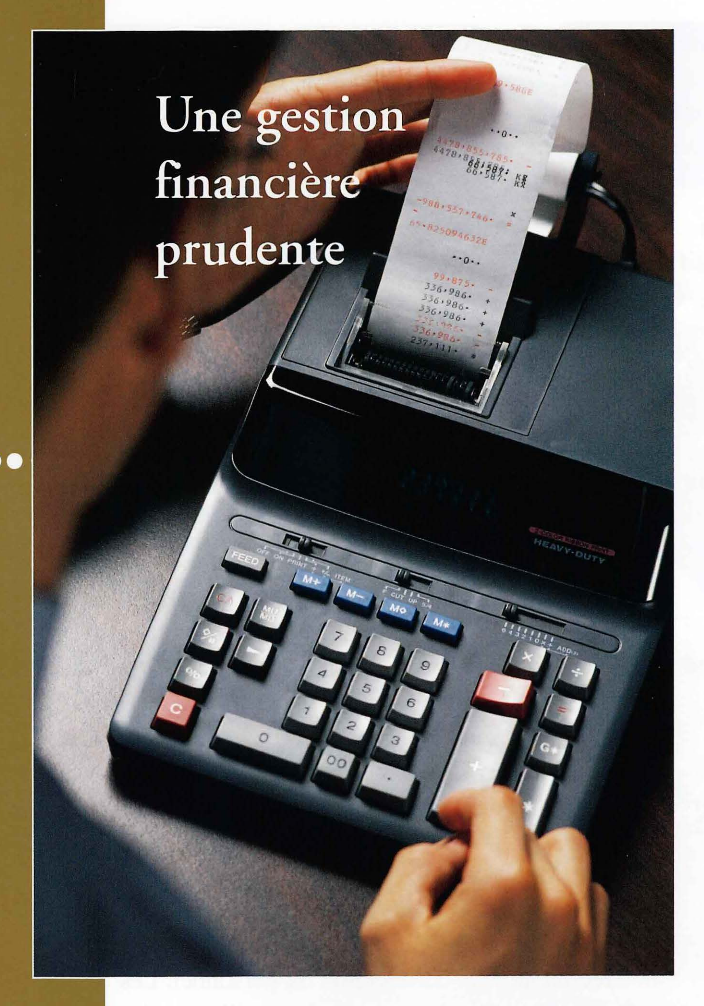
Mediacorp, un éditeur qui se spécialise dans les questions d'emploi, gère une liste de 100 finalistes dans la compétition. Mediacorp a analysé les dossiers de 51 000 employeurs et en a ensuite invité 6 000 à participer à un long processus de candidature. Les candidatures ont ensuite été évaluées selon un ensemble de critères précis et *Maclean's* a publié le nom des 100 meilleurs employeurs choisis. En 2004, leurs descriptions feront l'objet d'un numéro spécial sur les 100 meilleurs employeurs au Canada – un guide annuel sur les meilleures méthodes de recrutement et de rétention du personnel. Les organisations choisies sont les meilleures dans leurs catégories.

En choisissant le Barreau pour faire partie de ces 100 meilleurs employeurs, les analystes nous ont placés au-dessus de la moyenne et nous ont trouvé exceptionnels dans des domaines comme la gestion de rendement et les communications avec le personnel, la formation et le perfectionnement des compétences – ce qui contribue en somme à l'efficacité du Barreau dans la prestation de ses services.

Faire partie des quelques établissements qui ont reçu cette reconnaissance représente un accomplissement réel pour le Barreau. La reconnaissance publique comme l'un des 100 meilleurs employeurs contribue beaucoup aux efforts constants du Barreau pour attirer et garder une main d'œuvre de haut calibre. ❖



Nos principes de fonctionnement...



Ce sont les cotisations de ses membres qui financent le Barreau du Haut-Canada, l'organe de réglementation de la profession juridique. En effet, chaque année, les cotisations des juristes de l'Ontario permettent le fonctionnement du Barreau, du Fonds d'indemnisation de la clientèle et des bibliothèques de comtés.

En 2003, environ 1 000 membres se sont ajoutés au nombre existant qui atteint un total de presque 35 000 membres.

Le Barreau a terminé l'exercice 2003 en bonne position financière avec une réserve d'environ 3,2 millions de dollars dans le Fonds d'administration générale et de 2,5 millions de dollars dans le Fonds d'indemnisation de la clientèle.

L'année 2004 est la troisième année consécutive pour laquelle le Barreau a réduit les cotisations des membres, diminuant la cotisation générale de **341 $ ou 19 pour cent sur une période de trois ans.** Cela signifie qu'en 2004, la cotisation de 1 441 $, combinée au maintien des primes d'assurances de base de LawPRO – soit 2 500 $ par membre – est une des plus basses de ces 10 dernières années.

ÉLÉMENTS	2004	2003	DIFFÉRENCE
Cotisation générale*	1 014 $	1 014 $	–
Fonds d'indemnisation de la clientèle	230 $	280 $	(50 $)
Bibliothèques de comtés	197 $	195 $	2 $
Total	**1 441 $**	**1 489 $**	**(48 $)**

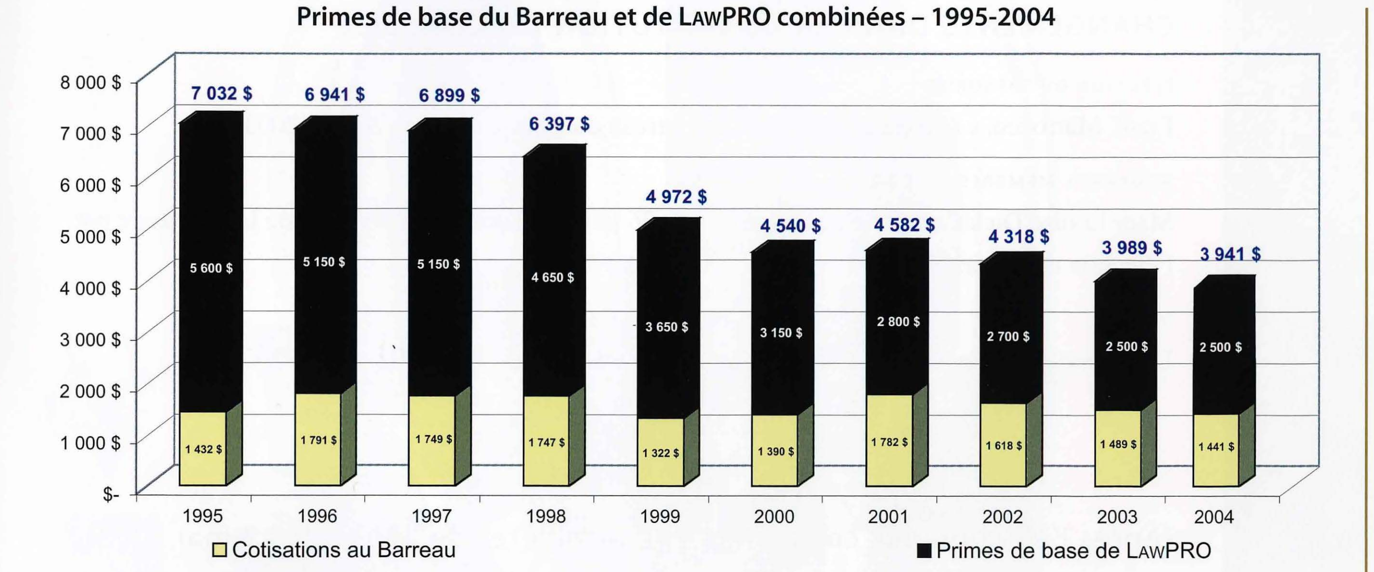
** Couvre les dépenses de la Grande Bibliothèque.*

COTISATION GÉNÉRALE

La cotisation générale finance le fonctionnement du Barreau. La plupart des budgets des services du Barreau n'ont pas beaucoup changé en 2004 sauf dans nos deux fonctions essentielles : la réglementation professionnelle et le perfectionnement professionnel.

L'augmentation des dépenses en 2004 pour la réglementation professionnelle est allée directement à la création d'une unité de tribunaux, qui permettra d'offrir de meilleurs services lors des audiences, et à un meilleur financement pour les honoraires des conseillers ou conseillères juridiques externes requis pour certaines enquêtes particulières.

Primes de base du Barreau et de LawPRO combinées – 1995-2004



En 2004, le Service du perfectionnement professionnel prévoit une croissance de ses activités de formation permanente et le développement continu de ses initiatives de prestation de services comme son Réseau de formation interactive, ses téléséminaires et les lectures vidéo en transit sur demande.

LE FONDS D'INDEMNISATION DE LA CLIENTÈLE

Le Fonds d'indemnisation a terminé 2003 avec un solde de 17,4 millions de dollars, une augmentation de 2,5 millions de dollars en raison d'une diminution de la réclamation moyenne.

SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE

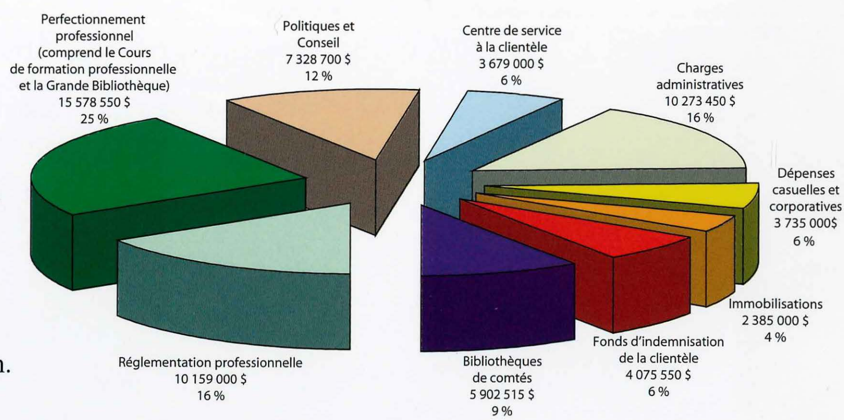
Les cotisations des membres subventionnent trois types de services de bibliothèque : les bibliothèques de comtés et de districts (LibraryCo.), la Grande Bibliothèque et l'Institut canadien d'information juridique (IIJCan). La portion des cotisations de 2004 liée aux bibliothèques de comtés et de districts (197 $) servira à couvrir 5,9 millions de dollars du budget d'exploitation de LibraryCo qui s'élève à 7,2 millions de dollars. Le budget d'exploitation anticipé de la Grande Bibliothèque en 2004 s'élève à 3 millions de dollars, et 616 000 $ supplémentaires seront alloués à IIJCan.

PLANIFIER L'AVENIR

La bonne position financière du Barreau lui donne un budget durable pour aborder 2004, et permet de prévoir les cotisations futures et d'assurer un financement stable afin de livrer des programmes et des services essentiels.

Nous avons élaboré et mis en œuvre trois budgets consécutifs qui nous donnent le financement nécessaire pour remplir notre mandat tout en réduisant la cotisation des membres. Nous avons renforcé notre position financière et fait du Barreau une organisation dont les services répondent mieux aux besoins du point de vue économique et pratique et dont le budget annuel nous permet de gouverner dans l'intérêt du public tout en maximisant la valeur des cotisations des membres. ❖

Dépenses brutes par fonction





CHANGEMENTS DANS LA CONSTITUTION DU CONSEIL

ÉLECTION DU TRÉSORIER

Frank Marrocco, c.r., a été élu trésorier du Barreau du Haut-Canada le 26 juin 2003.

NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL

Mary Louise Dickson a été élue conseillère le 26 juin 2003 pour combler le poste laissé vacant par l'élection du trésorier.

DÉCÈS

L'honorable Wesley Gibson Gray, c.r., un ancien trésorier, est décédé le 18 juin 2003.

(Après l'élection des conseillers et conseillères de 2003 – le 22 mai 2003)

Trésorier
Frank N. Marrocco, c.r.

Membres élus
Robert B. Aaron
Constance Backhouse
Larry Banack
Gordon Bobesich
Peter N. Bourque
John A. Campion
Kim A. Carpenter-Gunn
James R. Caskey, c.r.
Earl A. Cherniak, c.r.
Paul Copeland
Carole Curtis
Mary Louise Dickson, c.r.
Todd Ducharme
Abraham Feinstein, c.r.
Neil Finkelstein
Alan D. Gold
Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
Holly A. Harris
Thomas G. Heintzman
George D. Hunter
Gavin MacKenzie
Ronald D. Manes
Robert Martin
W.A. Derry Millar
Ross William Murray, c.r.
Tracey O'Donnell
Laurence A. Pattillo
Laurie H. Pawlitza
Julian Porter, c.r.
Judith M. Potter
Heather Joy Ross
Clayton C. Ruby
Joanne St. Lewis
Alan G. Silverstein
William J. Simpson, c.r., MB
Gerald A. Swaye, c.r.
Beth Symes
Robert C. Topp
Bonnie R. Warkentin
Bradley H. Wright

Membres nommés
Andrea Alexander
Abdul A. Chahbar
Andrew F. Coffey
Anne Marie Doyle
W. Paul Dray
Sy Eber
Richard Filion
Allan Gotlib

Membres d'office
L'hon. John D.Arnup, c.r., MB
Marion Boyd
L'hon. Michael J. Bryant
Ronald W. Cass, c.r., MB
John T. Clement, c.r.
Austin M. Cooper, c.r.
E. Susan Elliott
Gordon H.T. Farquharson, c.r., MB
L'hon. George D. Finlayson, c.r.
James M. Flaherty
Patrick Garret Furlong, c.r., MB
L'hon. Edwin A. Goodman, c.p., O.C., c.r.
Howard G. Hampton
Charles A. Harnick, c.r.
Prof. Vern Krishna, c.r., MSRC, FCGA
L'hon. Allan F. Lawrence, c.p., c.r., MB
Laura L. Legge, c.r.
Daniel J. Murphy, c.r.
Brendan O'Brien, c.r.
L'hon. Alan W. Pope, c.r.
L'hon. Sydney L. Robins, c.r., MB
L'hon. Allan M. Rock, c.p., c.r.
Arthur R.A. Scace, c.r.
Ian G. Scott, c.r.
Norm Sterling
Harvey T. Strosberg, c.r.
J. James Wardlaw, c.r., MB
Roger D. Yachetti, c.r.
David S. Young

Membres honoraires
Son Altesse Royale le Prince Charles, Prince de Galles
La très honorable Margaret Thatcher
Kenneth P. Jarvis, c.r., ARC
L'honorable Lincoln M. Alexander, c.r.

Photo des conseillers et conseillères présents à la réunion du Conseil, le 25 mars 2004.


JOHN MACDONELL
ATTORNEY GENERAL FOR
UPPER CANADA



(Avant l'élection des conseillers et conseillères de 2003 – le 22 mai 2003)

Trésorier
Professeur Vern Krishna, c.r., FCGA

Membres élus
Robert B. Aaron
Larry Banack
Gordon Bobesich
Leonard A. Braithwaite, C.M., c.r.
John A. Campion
Thomas J. P. Carey
Kim A. Carpenter-Gunn
Earl A. Cherniak, c.r.
Paul Copeland
Marshall A. Crowe, MB
Carole Curtis
Todd Ducharme
Abraham Feinstein, c.r.
Neil Finkelstein
Avvy Go
Gary Lloyd Gottlieb, c.r.
Holly A. Harris
George D. Hunter
Gavin MacKenzie
Ronald D. Manes
Frank N. Marrocco, c.r.
Robert Martin
W. A. Derry Millar
Janet E. Minor
Gregory M. Mulligan
Ross William Murray, c.r.
W. Niels Ortved
Marilyn L. Pilkington
Julian Porter, c.r.
Judith M. Potter
Helene Bruce Puccini
Heather Joy Ross
Clayton C. Ruby
Joanne St. Lewis
William J. Simpson, c.r., MB
Gerald A. Swaye, c.r.
Robert C. Topp
Donald D. White
Richmond C. E. Wilson, c.r.
Bradley H. Wright

Membres nommés
Stephen Bindman
Abdul A. Chahbar
Andrew F. Coffey
Gillian M. Diamond
Pamela Divinsky
Seymour Epstein
Robert F. Lalonde
Barbara A. Laskin

Membres d'office
L'hon. John D.Arnup, c.r., MB
Marion Boyd
Ronald W. Cass, c.r., MB
John T. Clement, c.r.
Austin M. Cooper, c.r.
E. Susan Elliott
Gordon H. T. Farquharson, c.r., MB
L'hon. George D.Finlayson
L'hon. James Flaherty
Patrick Garret Furlong, c.r., MB
L'hon. Edwin A. Goodman, c.p., O.C., c.r.
L'hon. Wesley Gibson Gray
Howard G. Hampton
Charles A. Harnick, c.r.
L'hon. Allan F. Lawrence, c.p., c.r., MB
Laura L. Legge, c.r.
Daniel J. Murphy, c.r.
Brendan O'Brien, c.r.
L'hon. Alan W. Pope, c.r.
L'hon. Sydney L. Robins, c.r., MB
L'hon. Allan M. Rock, c.p., c.r.
Arthur R. A. Scace, c.r.
Ian G. Scott, c.r.
L'hon. Norman Sterling
Harvey T. Strosberg, c.r.
J. James Wardlaw, c.r., MB
Roger D. Yachetti, c.r.
L'hon. David S. Young

Membres honoraires
Son Altesse Royale le Prince Charles, Prince de Galles
La très honorable Margaret Thatcher
Kenneth P. Jarvis, c.r., ARC
L'honorable Lincoln M. Alexander, c.r.

Barreau du Haut-Canada

DIRECTEUR GÉNÉRAL
Malcolm Heins
416-947-3309
mheins@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES FINANCES
Wendy Tysall
416-947-3322
wtysall@lsuc.on.ca

CONSEILLÈRE EN MATIÈRE D'ÉQUITÉ
Josée Bouchard
416-947-3984
jbouchar@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Laura Cohen
416-947-3396
lcohen@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES POLITIQUES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES
Katherine Corrick
416-947-5210
kcorrick@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES SERVICES AUX MEMBRES ET DES PLAINTES
Terry Knott
416-947-7622
tknott@lsuc.on.ca

DIRECTEUR DE L'INFORMATIQUE
John Matos
416-947-3392
jmatos@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DU PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL
Diana Miles
416-947-3328
dmiles@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DE LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE
Zeynep Onen
416-947-3949
zonen@lsuc.on.ca

DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES
Lucy Rybka-Becker
416-947-7619
lrybka@lsuc.on.ca

....

PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE, ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES AVOCATS (LAWPRO)
Michelle Strom
416-598-5802
Sans frais : 1-800-410-1013
michelle.strom@lawpro.ca

DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LIBRARYCO INC.
Suzan Hebditch
905-639-7654
Sans frais : 1-866-340-7578
shebditch@libraryco.ca

....

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
Sans frais : 1-800-668-7380
Réception : 416-947-3300
Courriel : *lawsociety@lsuc.on.ca*
Internet : *www.lsuc.on.ca*

Ce rapport se trouve sur le site Web du Barreau du Haut-Canada à *www.lsuc.on.ca*.

Pour d'autres exemplaires, communiquer avec le Service des communications et des affaires publiques au 416-947-5220.



The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

2003 e-MAR

Osgoode Hall
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2N6
416-947-3300
1-800-668-7380
www.lsuc.on.ca



S2009